ORGON

Bulletin d'informations n°12 Juillet 2013

ÉDITORIAL p. 2

NOTRE VILLAGE EN MARCHE PÉRIODE 2008 - 2013 p. 3 à 21
Travaux effectués
Mouvements fonciers
Travaux dont le financement est acquis
Partenariat avec le Pact 13

VIE PUBLIQUE p. 22 à 27
Vœux et médailles de la ville d'Orgon
Inauguration
Réunion publique
Jean-Louis OLLIVIER, Maire honoraire
Signalétique
Éclairage nocturne
C.A.R.A.D.
Situation financière de la commune

URBANISME p. 28
Point sur le P.L.U.

Patrimoine p. 29
Réhabilitation de l'ancienne prison
Le Moulin du Portalet

SECTEUR SOCIAL p.30
Bilan du C.C.A.S.
Bus de l'info - Portage des repas

VIE ÉCONOMIQUE p. 31 à 33
La zone commerciale
La zone économique
Tarifs et abonnement de l'eau potable
Réfection du pont aérien
Bienvenue aux nouveaux commerçants

P.N.R.A. p. 34 à 36

ENVIRONNEMENT p. 37 à 39
OMYA
SMAVD
Réserve communale de sécurité civile
Les conditions d'accès aux massifs

CULTURE - COMMUNICATION - TOURISME p. 40 à 43
Échos de la Médiathèque
L'Office Municipal de Tourisme
La Nuit des Étoiles
La Fête de la Musique

ÉDUCATION p. 44 à 47
Centre aéré Lou Pitchoun
Réforme des rythmes scolaires
Ecole maternelle
Ecole élémentaire
Collège Mont-Sauvy

AGENDA p. 48 à 50

ÉTAT CIVIL p. 51 à 52

PERMANENCES ET NUMÉROS UTILES p. 53 et 54

PUBLICITÉS p. 55 et 56

EDITORIAL

Chers administrés,

A l'approche de la fin de mandat (mars 2008 mars 2014), il nous a paru indispensable de faire le point sur les principales réalisations achevées ou en cours de ces six dernières années. C'est ce que nous avons fait dans ce bulletin en précisant les sources de financement.

Ces réalisations concourent toutes à atteindre les objectifs fixés en 2008:
- améliorer la qualité de vie dans notre village,
- améliorer l'image d'Orgon.

Ces réalisations ont été menées en respectant le double engagement pris en 2008:
- ne pas détériorer la bonne situation financière de la commune,
- ne pas augmenter la fiscalité communale qui reste très avantageuse par rapport à la moyenne nationale.

Ces réalisations enfin sont l'œuvre de l'ensemble de l'équipe municipale parfaitement aidée par la totalité des services municipaux.

La complémentarité de ces deux équipes, les élus et les techniciens, ainsi que l'aide financière déterminante du Conseil Général sont à la base de la RENAISSANCE D'ORGON. Nous souhaitons qu'elle se poursuive.

Je terminerai cet éditorial en souhaitant au nom de l'équipe municipale, à tous les Orgonnaises et Orgonnais un bel été et d'agréables vacances pour ceux qui ont prévu d'en prendre.

NOTRE VILLAGE EN MARCHE
PÉRIODE 2008 - 2013
TRAVAUX EFFECTUES

Modèle de présentation: ***Intitulé des travaux***

Origine des subventions (C.G. = Conseil Général)

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
...€..	...€..

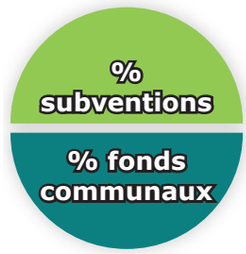

Photographie du site

Chemin du stade

Contrat départemental 2005 - 2006 - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
205 345	92 134

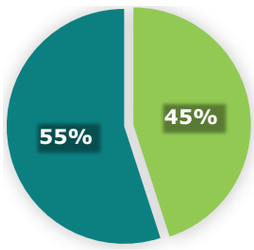

La Crèche et les bureaux de Familles Rurales au premier étage

Fonds départemental d'aide au développement local - C.G.
Caisse d'Allocations Familiales

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
903 769	451 000

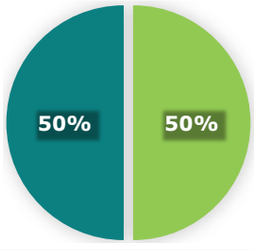

Le parvis de l'église

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
61 889	47 200

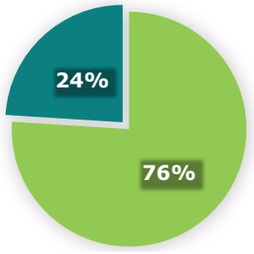

TRAVAUX EFFECTUÉS

Le mur du jeu de boules aux Aires

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
20 136	16 000

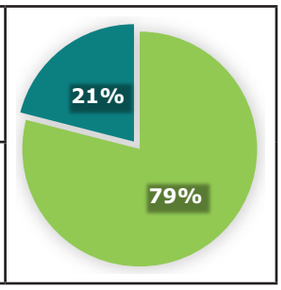

Les passerelles du chemin des écoliers

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
69 228	57 440

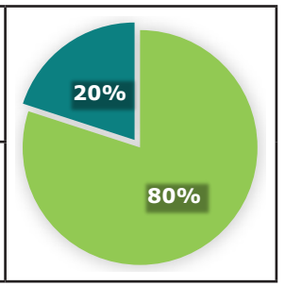

Le city stade

Travaux de proximité - C.G..

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
77 121	55 974

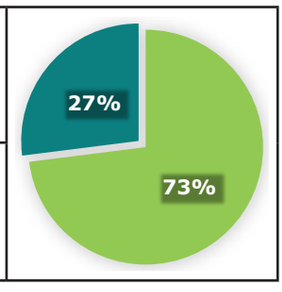

Le chemin des collégiens

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
107 664	60 000

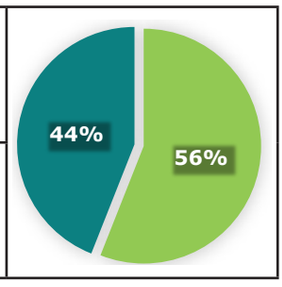

TRAVAUX EFFECTUÉS

Le parking des Arènes

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
76 443	60 000

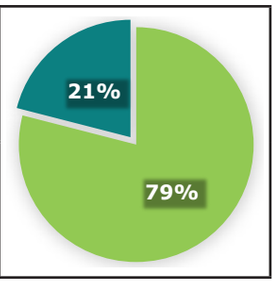

La croix des Pénitents Gris

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
16 299	13 038

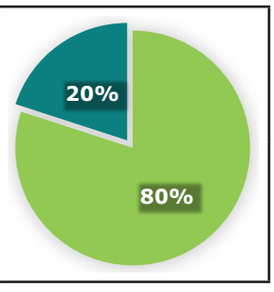

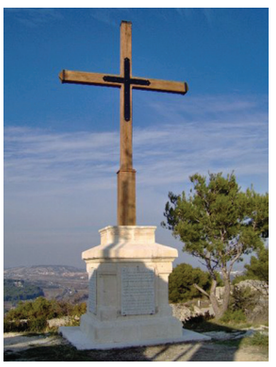

La mise en sécurité des talus du Château et du Tennis

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
45 000	31 500

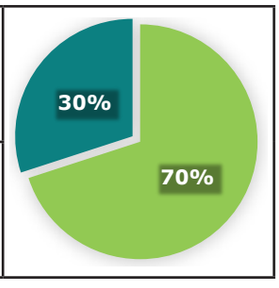

Les chemins du BDR, de la montée du Sapey, de la Madeleine et du Roucas

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
44 800	35 840

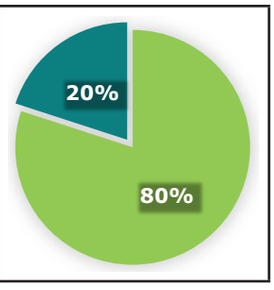

TRAVAUX EFFECTUÉS

La mise en sécurité de la Maison Renaissance rue de la Fontaine

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
77 139	60 000

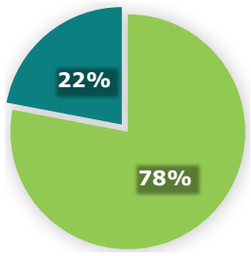

Le chemin des Oratoires et les Restanques de Beauregard

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 240	60 000

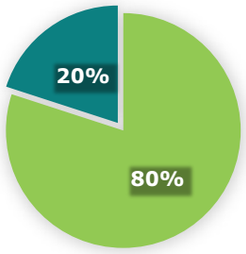

Le parking de la Crèche et ses abords

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
77 751	60 000

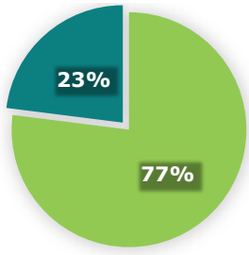

Le poste de Police Municipale

Travaux de proximité - C.G..

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
103 114	60 000

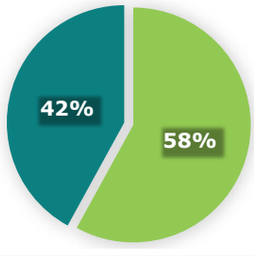

TRAVAUX EFFECTUÉS

Les chemins des Aires et du Moulin à Vent

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
70 497	56 245

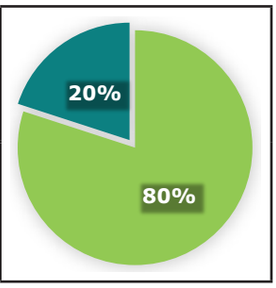

Les chemins des Perrières, de Saint-Gervais et le gaudre des Perrières

Travaux divers

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
77 457	45 769

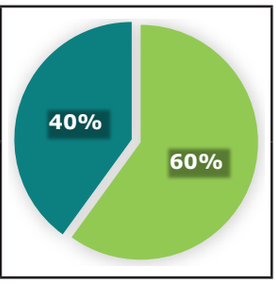

L'amélioration de la sécurité de la D7n

C.G.
Préfecture des Bouches-du-Rhône

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
95 000	73 000

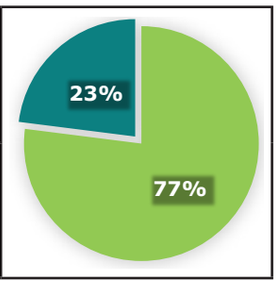

Après avoir obtenu de Monsieur le Préfet la mise en place de l'interdiction de la traversée du village dans les deux sens des camions au dessus de 19 tonnes (trois essieux et plus), nous avons rénové le feu du pont de Bazardes et créé un deuxième feu au niveau du croisement de la D7n avec la rue Saint-Roch. Ces deux feux, réglés selon la formule du «vert récompensant», permettent de bien ralentir la circulation dans le village. Ces différentes améliorations ont été réalisées en attente de la future transformation de la D7n au niveau de l'avenue de la Victoire en voie urbaine qui devra être effectuée très rapidement après la fin de la reconstruction du pont aérien.

TRAVAUX EFFECTUÉS

La rénovation des écoles et des 4 logements devenus indépendants

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
102 885	60 000

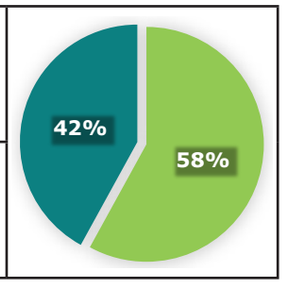

Le chemin des Engranauds

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 549	60 000

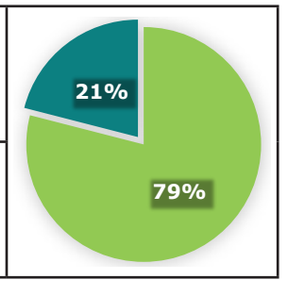

La place du Four à Chaux: sa piste de danse, son jeu de boules et son parking

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 000	60 000

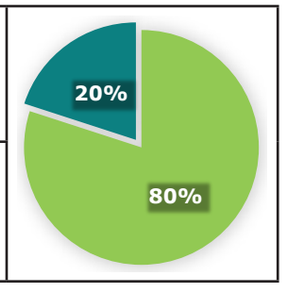

Les chemins des Iscles et des Romarins

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 000	60 000

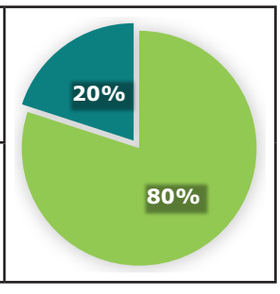

TRAVAUX EFFECTUÉS

Les chemins des Fumades, de la Tour, de la Haute Tour et du camping

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 000	60 000

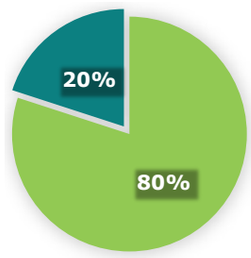

Le parking de la plate-forme de la poste et ses abords

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 000	60 000

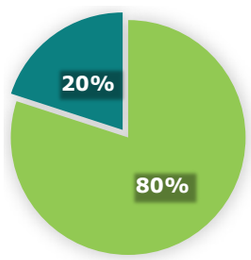

Nouvelle utilisation de l'ancienne gendarmerie

Subvention exceptionnelle du C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
260 000	142 949

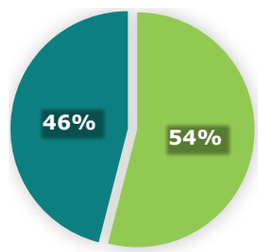

Cet immeuble communal devenu libre après le départ des gendarmes a été proposé au service du tri du courrier de la poste afin de dégager la place Albert Gérard.

Cette activité de tri réalisée par une douzaine de facteurs pour les communes d'Orgon, d'Eygalières, de Mollégès et de Plan d'Orgon s'effectue maintenant dans ce nouveau local parfaitement adapté à ce travail.

Le reste de l'immeuble est loué à la Maison des Paysans et du monde Rural. Celle-ci regroupe plusieurs organismes agricoles, trois associations
-Alliance Provence, Solidarité Paysans A.D.E.A.R. 13.
et un syndicat : Confédération paysanne,

Inauguration du Tri

TRAVAUX EFFECTUÉS

Les réseaux, les rues et les places du village

Rues Edmond Coste et Maurice Robert

Contrat départemental 2005 - 2006 - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
1 000 767	437 824

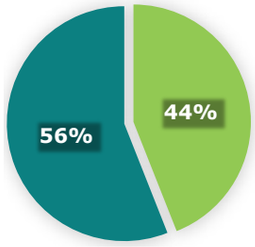

Tranche 1: **place du Lavoir, rue de la Fontaine, rue de l'Arbre Mort, avenue Georges Coste.**
Tranche 2: **place de la Liberté, rue de la Libération, rue Jules Robert, impasse des Remparts.**
Tranche 3: **rue Jean Aubert, chemin des Oratoires, porte de l'Hortet.**
Tranche 4: **impasse Barthélémy, rue Trinquedinard, rue du Mûrier, rue de la Conillière, place de la Conillière, rue Jean Moutte.**

Contrat départemental 2010 - 2011 - 2012 - C.G.
Agence de l'Eau
Région PACA
Communauté d'Agglomération Rhône Alpilles Durance

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
4 100 000	2 666 000

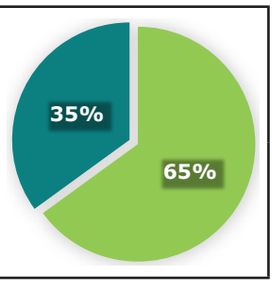

Place de la Liberté

Rue Charles Fabbiani

Place Albert Gérard

Rue Jules Robert

Porte de l'Hortet

Chemin des Oratoires

NOTRE VILLAGE EN MARCHE
PÉRIODE 2008 – 2013
MOUVEMENTS FONCIERS

Acquisition de l'ancien Relais Basque

Fonds destinés aux acquisitions foncières et immobilières - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
220 000	132 000

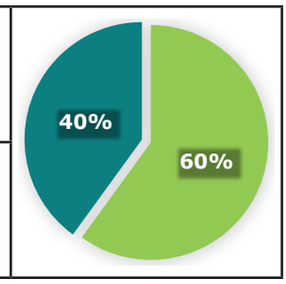

C'est dans cet ancien restaurant qu'a été réalisée la crèche et qu'ont été installés les bureaux de la Fédération départementale Familles Rurales.

Acquisition de la maison Tertian Talon route de Bazardes

Fonds destinés aux acquisitions foncières et immobilières - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
200 000	100 000

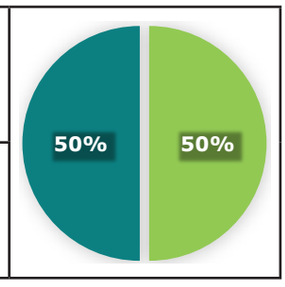

Cette maison a été acquise en prévision de l'agrandissement futur de l'école élémentaire et du déplacement du centre aéré.

Acquisition de la maison Nemrod rue de la Fontaine

Fonds destinés aux acquisitions foncières et immobilières - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
105 000	52 500

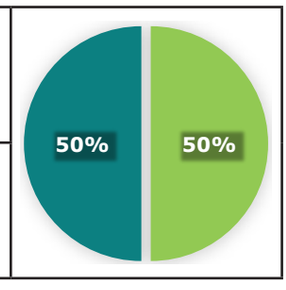

Cette maison a été acquise en vue de sa restauration et de la création de trois logements.

Acquisition de la maison Sotgiu 4 place de la Liberté

Fonds destinés aux acquisitions foncières et immobilières - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
120 000	56 250

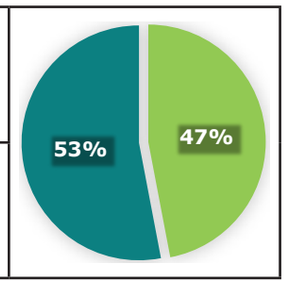

Cette maison a été acquise en vue de sa restauration, de la création de huit logements et d'un commerce.

MOUVEMENTS FONCIERS

Acquisition du garage Gapp

Fonds destinés aux acquisitions foncières et immobilières - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
50 000	29 000

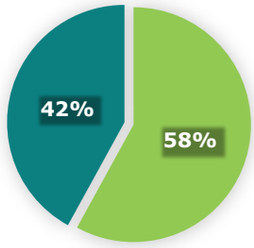

Ce garage a été acquis pour être démoli et créer ainsi une placette pour le stationnement.

Acquisition de garage Milési

Fonds destinés aux acquisitions foncières et immobilières - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
20 000	0

Ce garage a été acquis pour être démoli et créer ainsi une placette pour le stationnement.

Acquisition de la propriété du Docteur Gillard

Fonds destinés aux acquisitions foncières et immobilières - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
520 000	300 700

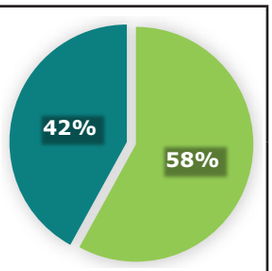

Ce lieu magnifique qui comprend un parc arboré, un hôtel particulier du XVIIIème siècle, un moulin semblable à ceux de la vallée des Baux, sera dédié à la construction de logements destinés aux séniors, non dépendants, mais ayant des difficultés à vivre seuls dans leur habitation souvent mal adaptée.

Admirablement bien située au centre du village, la propriété restera ouverte et permettra ainsi la pratique d'activités qui faciliteront la création de liens sociaux intergénérationnels.
La destination du prestigieux Moulin n'est pas encore arrêtée.

MOUVEMENTS FONCIERS

Acquisition de la maison Bagnol Garcia rue Jules Robert

Fonds destinés aux acquisitions foncières et immobilières - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
115 000	69 000

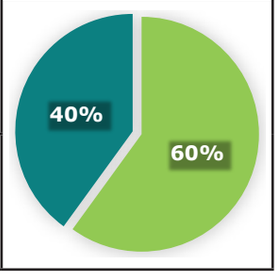

Plusieurs logements sociaux y seront réalisés. Orgon devra atteindre le seuil de 20% de logements sociaux dans les prochaines années sous peine de payer une amende importante à l'État.

Acquisition de l'entrepôt AGT

Fonds destinés aux acquisitions foncières et immobilières - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
240 000	112 950

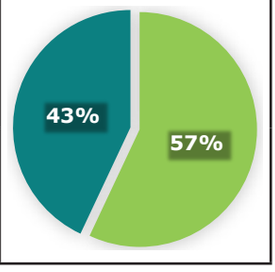

Ce local est destiné à accueillir les garages du service technique. Ces travaux permettront aussi l'embellissement de ce quartier de la gare et la mise en valeur de la «source miraculeuse».

Ventes

Chemin rural à Mas Blanc: 30 000€00.

Parcelle BT 76 au camping La Vallée Heureuse: 27 500€00.

Parcelle AD 108 (Colombier - emplacement de la nouvelle boulangerie): 25 000€00.

Parcelle destinée au futur centre commercial Intermarché: 500 000€00.

Parcelle CT 78 au lotissement Le Colombier: 97 000€00.

Echanges

La commune d'Orgon cède la parcelle BX 153 d'une contenance de 7 hectares à la société OMYA.
La société OMYA cède à la commune:
- la parcelle BV 310 pour 51 ares et 90 ca sur laquelle se trouve la chapelle Saint-Gervais,
- les parcelles CV 11 - 50 - 62 pour 4 hectares 38 ares et 76 ca,
- la parcelle CR 20 pour 49 ares.

MOUVEMENTS FONCIERS

Acquisitions de véhicules et de matériels

Type d'acquisition	Coût total hors taxes	Subventions obtenues	Pourcentages
Véhicule pour la Police Municipale	17 447	C.G. 6 979	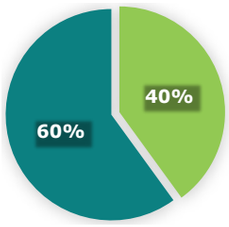
Véhicule pour le service technique	12 200	C.G. 7 065	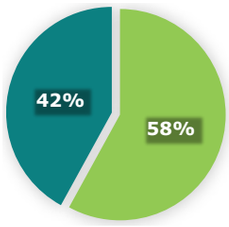
Un premier camion benne	27 000	C.G. 12 200	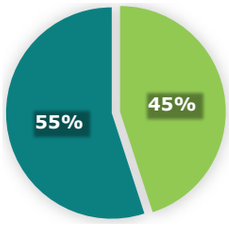
Un second camion benne	27 000	C.G. 12 200	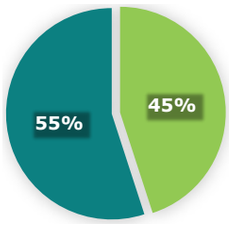
Une épareuse avec son tracteur Une tondeuse	128 000	C.G. 64 000	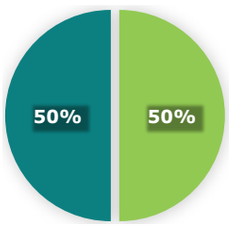
Divers matériel	45 000	C.G. 25 000	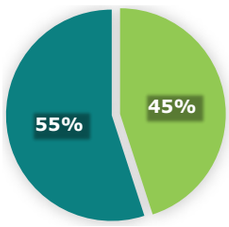

NOTRE VILLAGE EN MARCHE PÉRIODE 2008 – 2013 TRAVAUX DONT LE FINANCEMENT EST ACQUIS

Local technique du stade

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 000	60 000

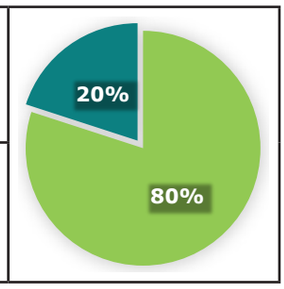

Ce local de 64m² servira à entreposer le matériel destiné à l'entretien des espaces verts situés à proximité des stades.

Rénovation des vestiaires du stade

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 000	60 000

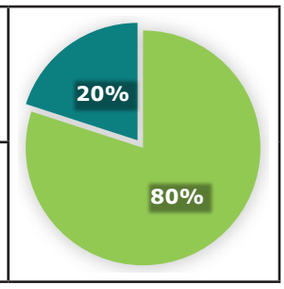

A ce jour, ce local, très abîmé par l'humidité, ne répond plus aux normes de la Fédération Française de Football.

Assainissement de la zone d'activités

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 000	60 000

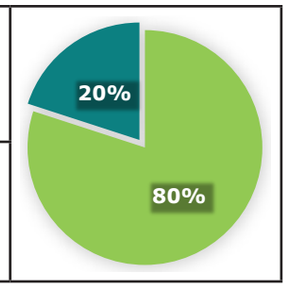

Il est nécessaire à la création de la zone économique.

Assainissement du chemin des Piélettes

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 000	60 000

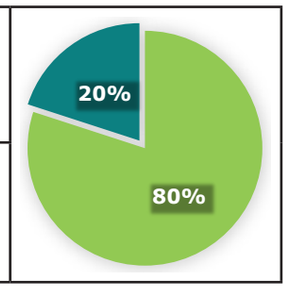

Ces travaux sont prévus depuis longtemps dans notre schéma d'assainissement collectif.

TRAVAUX DONT LE FINANCEMENT EST ACQUIS

Assainissement du quartier de Beauregard

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 000	60 000

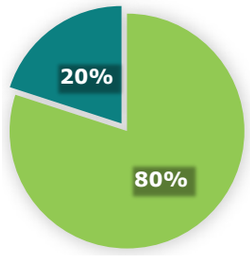

Ces travaux sont prévus depuis longtemps dans notre schéma d'assainissement collectif.

Assainissement du quartier Saint-Roch et de la Madeleine

Fonds départemental d'aide au développement local 2013 - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
131 265	105 000

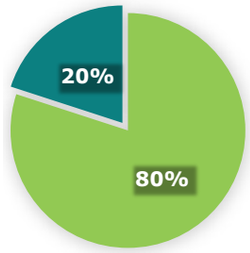

Ces travaux sont prévus depuis longtemps dans notre schéma d'assainissement collectif.

Route de Bazardes et impasse des Jardins

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 000	60 000

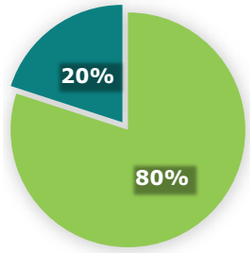

Ces aménagements permettront d'améliorer l'esthétique de la voirie et de sécuriser le chemin des enfants vers les écoles.

Aménagement d'un parking au chemin de la Mine

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 000	60 000

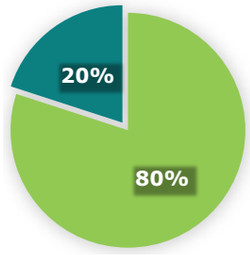

Ces aménagements permettront d'augmenter le nombre de places de parking, de sécuriser le chemin de la Mine aux abords du feu tricolore et d'améliorer le fonctionnement du gaudre.

TRAVAUX DONT LE FINANCEMENT EST ACQUIS

Construction de la salle des fêtes

Contrat départemental 2010 - 2011 - 2012 - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
1 800 000	900 000

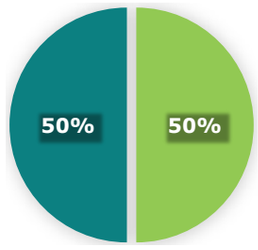

Le projet:

Le projet sera implanté à la conjonction des voies venant d'Avignon, Cavaillon, Eygalières, entrée et voie principale de la traversée d'Orgon.
Il s'ajoutera au volume bâti commercial comme élément majeur et moteur de la vie publique de la commune: lieu de vie, de communication, de partage. Sans mimétisme, s'affirmera une volonté globale de cohérence, de poursuite et de finition entre l'ensemble des bâtis commerciaux et publics, dans un profond respect de l'environnement. Cette création aura pour but de renforcer l'impact «vitrine» en associant les vocations commerciales et festives. La jonction entre les deux bâtis pourra être effective par un jeu de transparences et de traversées, de communication des espaces extérieurs. L'altimétrie de sept mètres des bâtis sera identique, à taille humaine pour un impact réduit dans le paysage local. Le marquage, la circulation piétonne, un grand mail à couverture plus basse, libèreront la vue, privilégieront la communication et les liaisons entre les espaces Nord-Ouest et Sud-Est. Ces volumes reliés seraient également une bonne protection au mistral des espaces Sud-Est.
Cette constitution incitera aux cheminements piétonniers vers le centre du village en bordure de la D7n ou par le chemin du Stade. Parvis, placette et stationnement se succèderont. Les terrains de sports et l'unité commerciale avec ses boutiques et ses services seront directement reliées.

Le programme:

- La salle des fêtes comprendra: un hall d'accueil regroupant vestiaires, sanitaires, billetterie et buvette avec un accès direct à partir du hall, sur le plateau de la salle des fêtes; un accueil spectateurs, soit par gradins mobiles, soit par chaises à plat, d'environ 432 places; une grande scène, large et profonde, liée directement sur deux loges d'artistes avec sanitaires intégrés au même niveau d'accessibilité et accès pour les personnes à mobilité réduite par plate-forme élévatrice; les services, atelier, matériel, l'office de réchauffage, l'entrée des artistes.
- Les salles d'activités jeunes: desservies à la fois par l'accès à travers le jardin public et l'accès matériel par la voie de service, elles comprendront, salle de musique, salle d'activités, bureau directeur et sanitaires avec possibilité de regroupement ou de séparation des deux salles par une cloison accordéon.
- Les boutiques, la brasserie.
- Le parvis, le stationnement, les accès: parvis et mail de l'unité commerciale seront prolongés et poursuivront l'accompagnement mutualisé, du piétonnier, l'implantation possible d'un marché forain, de loisirs ponctuels, d'activités communes de plein air.
- Le stationnement prolongé, augmentera la capacité initiale du stationnement de 172 à 238 places. Les accès, piétons, utilisateurs, s'effectueront à partir du mail, lieu privilégié de communication et d'échanges. Les accès services aménagés latéralement et en contre voie de la D7n, permettront une accessibilité directe, et une bonne sélection, un tri des jeux circulatoires piétons / véhicules.

TRAVAUX A FORT CARACTÈRE PATRIMONIAL DONT LE FINANCEMENT EST ACQUIS

Aménagement du lac de Lavau

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 000	60 000

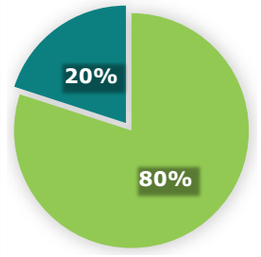

Les interventions prévues sur le site de la Vallée Heureuse / Beauregard

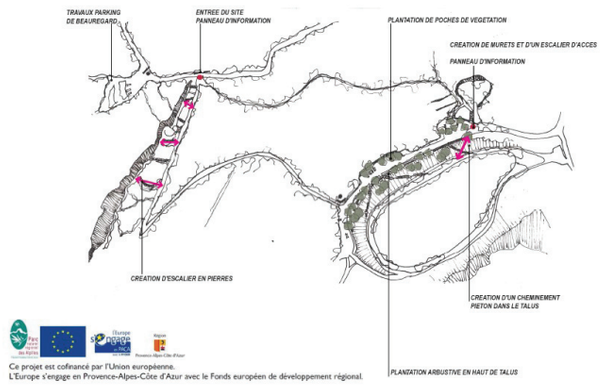

Ces travaux ont pour but de compléter l'aménagement des entrées du Massif des Alpilles réalisé par le Parc Naturel Régional des Alpilles et de réduire les ravinements provoqués par les fortes pluies.

Aménagement de la maison Renaissance rue de la Fontaine

Fonds départemental d'aide au développement local 2013 - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
130 428	65 214

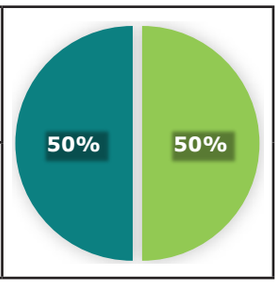

Ces travaux permettront la création d'un gîte rural destiné à accueillir les escaladeurs, les randonneurs et les pèlerins.

Aménagement du musée géologique et archéologique

Fonds départemental d'aide au développement local 2013 - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
350 000	175 000

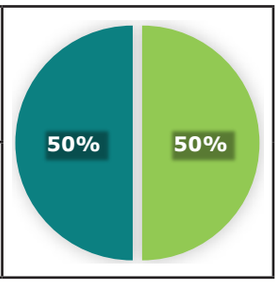

La Municipalité d'Orgon a la volonté de valoriser son patrimoine local en vue de son développement culturel et touristique par la création d'un musée de paléontologie, de géologie et d'archéologie au lieu-dit de l'Ancienne Prison située sur un promontoire au centre du village.

TRAVAUX A FORT CARACTÈRE PATRIMONIAL DONT LE FINANCEMENT EST ACQUIS

Aménagement des restanques du château du Duc de Guise

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 000	60 000

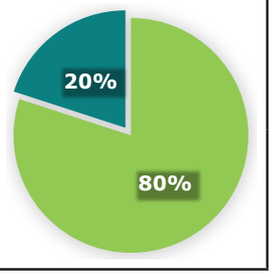

Ces travaux ont pour but d'aménager un espace vert à proximité du centre du village, de faciliter son accessibilité afin de pouvoir profiter plus facilement et en sécurité de la vue exceptionnelle que permet ce lieu. «Le Jardin du Rocher des Doms d'Avignon à l'échelle orgonnaise».

Réfection de la porte Sainte-Anne

Travaux de proximité - C.G.

Coût total hors taxes	Subventions obtenues
75 000	60 000

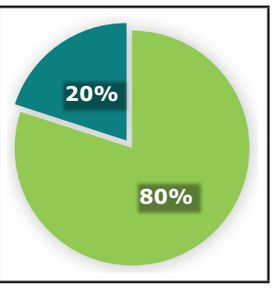

Il n'aura pas échappé aux visiteurs éclairés que nous possédons sur notre commune quelques éléments particulièrement intéressants sur le plan de l'architecture militaire. La porte Sainte-Anne en est un parfait exemple. L'équipe municipale s'est penchée sur sa restauration, suite logique de la réhabilitation du centre-ville. En premier lieu, une analyse précise a été faite sur le site afin d'étudier les parties altérées, les reprises de maçonneries, la conservation et éventuellement la reconstruction d'éléments architecturaux typés. Ce premier travail fut effectué en accord avec l'architecte des bâtiments de France. Les choix d'intervention sont maintenant listés, un maître-d'œuvre a été désigné (architecte du patrimoine). Afin de respecter le caractère patrimonial et historique de la porte, le maître d'oeuvre a commandé au préalable l'expertise d'un archéologue. Par la suite, l'appel d'offre aux entreprises pourra être lancé. Précisons que les élus ont souhaité que soit comprise dans la restauration, une possibilité d'accéder sur le monument (escalier à reconstruire sécurisation adaptée) afin de proposer aux Orgonnais, non seulement une redécouverte de leur patrimoine exceptionnel, mais également une vue depuis le haut de cet édifice. A priori, si cette solution est retenue, l'accès se fera lors des journées du patrimoine.

Historiquement, cette porte correspond à l'entrée Ouest sur l'enceinte du village et fut construite au XVIième siècle. Son style ogival évoque le moyen-âge et elle devait initialement protéger les villageois contre les agressions nombreuses dans la région lors des guerres de religion en Provence (1530-1598). Edifiée tardivement, au moment où l'apaisement était de rigueur avec l'avènement d'Henri IV, et par la suite la signature de l'édit de Nantes, son rôle défensif et militaire n'aura pas été soumis à rude épreuve. Signalons toutefois, qu'elle garde en mémoire le passage de personnages illustres tels que: Louis XIV, Christine de Suède, Nostradamus, Napoléon Bonaparte qui, se rendant à l'île d'Elbe, dut emprunter un uniforme d'officier étranger pour échapper à l'hostilité des habitants, le pape Pie VII durant la période où il fut envisagé de ramener la papauté en Avignon (1er empire, volonté de Napoléon). Ces passages successifs d'importantes personnalités s'expliquent par le fait qu'Orgon était une ville étape importante sur un axe routier décisif . D'ailleurs, les escaliers menant aux remparts au départ de la porte, gardent encore en mémoire la trace d'usure du passage de nombreux forçats enchaînés qui utilisèrent ce cheminement jusqu'à la prison d'Orgon, avant de se rendre au port de Marseille (galères) ou au bagne de Toulon. La porte Sainte-Anne sera donc une pièce maîtresse, après la porte de l'Hortet restaurée en 2012, intégrée à la campagne de réhabilitation du village, sa mise en valeur participera activement à développer une image attractive et touristique sur cette entrée de notre commune.

Pascal GUILLET

NOTRE VILLAGE EN MARCHE PÉRIODE 2008 - 2013 PARTENARIAT AVEC LE PACT 13

Réhabilitation d'immeubles vétustes par Pact 13 en vue de la création de logements sociaux

PACT Bouches du Rhône
BÂTISSEURS DE SOLIDARITÉS POUR L'HABITAT

1ère tranche:

Trois immeubles ont été acquis pour 110 000€00 par le Pact 13 pour réaliser douze logements sociaux.
- Le 3-5 rue Edmond Coste pour la création de cinq logements.
- Le 13 rue Edmond Coste pour trois logements.
- Le 42 rue Edmond Coste pour quatre logements.

Le Coût des travaux de 1 123 352€00 a été entièrement supporté par le Pact 13, qui est le nouveau propriétaire de ces immeubles.
Le centre ancien d'Orgon aujourd'hui réhabilité permet à ses habitants de partager une meilleure qualité de vie, il charme les visiteurs heureusement surpris par le caractère exceptionnel de son architecture et sa situation de village belvédère sur le promontoire Est du massif des Alpilles .

PARTENARIAT AVEC LE PACT 13

2ème tranche:

Des baux à réhabilitation d'une durée de quarante-cinq ans ont été signés entre la Commune et le pact 13 sur quatre immeubles pour réaliser seize logements, le poste de Police Municipale et un local commercial.
- Le 4 place de la Liberté pour la création de huit logements plus le local commercial.
- Le 1 rue Jean Aubert pour trois logements plus la Police municipale.
- Le 12 rue Trinquedinard pour deux logements.
- Le 2 rue Edmond Coste pour trois logements.

Le coût des travaux s'élève à 2 064 200€00.
La participation de la Commune d'Orgon est de 290 000€00. Celle-ci reste propriétaire de ces immeubles.

Sur l'ensemble de ces deux tranches, c'est vingt-huit logements qui ont été réhabilités avec une qualité de travaux exceptionnelle.

Cette opération permet à la commune de redonner vie à des maisons fermées depuis de nombreuses années ou louées dans des conditions de sécurité limites et de créer des logements sociaux pour atteindre le seuil de 20% qui sera exigé dans un avenir très proche.

Une troisième tranche est actuellement à l'étude avec différents immeubles appartenant à la commune.

Présentation des voeux à la population et remise des médailles de la ville d'Orgon

Vendredi 11 janvier a eu lieu la présentation des voeux de la municipalité à la population en présence de très nombreux Orgonnais. Après avoir exposé les travaux, les événements de l'année écoulée et les projets pour 2013, monsieur le Maire, Guy ROBERT a remis la médaille d'honneur de la ville d'Orgon à Jocelyne TAULIER, Jacques BEYS, Jean-Pierre GACHE et Marcel CHAMOUX, prêtre de la paroisse.

Inauguration par le Président du Conseil général des principaux travaux

Vendredi 5 juillet s'est déroulée l'inauguration des réalisations et des réhabilitations du village en présence de Mr Jean Noël GUERINI, président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de nombreux maires des Alpilles, du canton, de la CARAD et de la population.

Le rendez-vous à 18h30 avait été pris devant le centre de tri postal, puis un peu plus tard devant la crèche avant de se retrouver à 19h30 sur la «nouvelle» place de la Liberté pour les discours et un apéritif convivial.

Réunion publique du vendredi 12 juillet

Le Maire et son Conseil Municipal ont eu le plaisir de convier la population d'Orgon à la réunion publique du vendredi 12 juillet 2013 place du Four à Chaux.

L'ordre du jour fut le suivant: travaux en cours et futurs, projets (zone commerciale, zone artisanale, quartier durable Saint-Roch, passage du P.O.S. au P.L.U.), Plan de Prévention contre les Risques d'Inondations (P.P.R.I.), appartenance depuis le 1er janvier à la CARAD (Communauté d'Agglomération Rhône Alpilles Durance).

Jean-Louis OLLIVIER, Maire Honoraire

A la demande du Maire, Monsieur Jean-Louis OLLIVIER a été nommé par Monsieur Hugues PARANT, Préfet de région, Maire Honoraire de la commune d'Orgon.

Ce titre honorifique récompense les nombreuses années passées au service de la commune. Après avoir été conseiller municipal du 29 janvier 1967 au 12 mars 1977 puis du 13 mars 1983 au 19 mars 1989, il a été élu adjoint du 19 mars 1989 au 18 juin 1995 puis Maire du 18 juin 1995 au 8 mars 2008.

Une cérémonie en l'honneur de cette distinction sera organisée le vendredi 4 octobre à 19h00.

Bienvenue à Evangéline Mas

INFIRMIÈRE

Après avoir exercé pendant cinq ans à l'hôpital de Salon-de-Provence dans le service pneumologie, Evangéline MAS, a décidé de s'installer à Orgon en tant qu'infirmière libérale depuis le 1er mai et de travailler avec Marcelle CANAL, Sylvie BADO et Audrey VINCKEL. C'est avec grand plaisir que nous l'accueillons.

A compter du 1er septembre, le cabinet déménagera chemin des Aires.

Signalétique

Le code de l'environnement interdit tout panneau publicitaire dans les parcs naturels régionaux.

Pré-enseignes:
Les pré-enseignes ne sont autorisées qu'au nombre de quatre pour signaler des points de vente de produits de terroir comme les caveaux viticoles à moins de cinq kilomètres du lieu. Ces pré-enseignes doivent être disposées au moins à quatre mètres en retrait de la chaussée et ne pas dépasser 1 mètre 50 de longueur sur 1 mètre de large.

Enseignes:
Les enseignes sont sur le lieu d'exercice, leurs dimensions sont variables, il n'est autorisé qu'une seule enseigne par façade, les présentations varient:
- en bandeau - celui-ci n'excède pas une hauteur de 60 centimètres et les lettres une hauteur de 40 centimètres, l'enseigne ne doit pas dépasser la longueur de la vitrine,
- en drapeau - surface maximale 1,20 m² , hauteur maximale 1 mètre 50,
- en totem - maximum 1 mètre 50 de largeur, six mètres de hauteur,
- en chevalet - surface maximale 1 m², largeur maximale 0,80 mètre, hauteur par rapport au sol 1 mètre 20 maximum.

Signalétique et dispositifs de mobilier urbain:
Pour une surface unitaire maximale de 2 m² dans des espaces désignés, sur supports lattes ou lames, la règle des 50%, (le pourcentage d'annonceurs par rapport aux informations monuments, services publics), permet une signalétique efficace des artisans, des commerçants du secteur ainsi que des lieux et services publics, historiques ou naturels remarquables.

Éclairage du mobilier urbain:
Il n'est autorisé que l'éclairage indirect, sans aucun effet de clignotement sinon pour les soins d'urgence, sachant que depuis le premier juillet 2013 tout éclairage devra être éteint une heure après la cessation d'activité.

Projet pour Orgon:
Il est mis à l'étude des panneaux d'affichage libre, deux relais d'informations services, des dispositifs de mobilier urbain d'affichage paritaire sous convention d'occupation du domaine public. Simultanément un règlement local de publicité restreinte est en cours d'élaboration.

Éclairage nocturne - Arrêté publié le 30 janvier 2013

Pour réduire la consommation électrique, pour diminuer la pollution lumineuse et permettre une meilleure observation de la voûte étoilée, un décret restreint l'éclairage nocturne des bureaux, magasins et monuments publics à partir du 1er juillet 2013:
- Toutes les illuminations de bâtiments non résidentiels et l'éclairage des vitrines de magasins doivent être éteintes au plus tard à 1 heure du matin.
- Les éclairages intérieurs des «locaux à usage professionnel» (bureaux) devront être éteints au maximum une heure après la fin de l'occupation des lieux.

La fin de ces éclairages doit, selon le ministère de l'écologie, permettre de réduire la consommation électrique française de près de deux térawatt-heures par an, ce qui correspond aux besoins en électricité de 750 000 foyers.

Les hôtels et tous les dispositifs assurant l'éclairage public (lampadaires, éclairage des routes, etc.) ne sont pas concernés.

Des dérogations sont prévues pour les veilles de jours fériés, les illuminations de Noël, les événements nocturnes et, surtout, «les zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente». Comme quarante autres communes, Paris, première destination touristique française, bénéficiera ainsi d'un régime dérogatoire.

Communauté de Communes Rhône Alpilles Durance

Lors de sa création en décembre 1996, la Communauté de Communes Rhône Alpilles Durance regroupait les commune de Barbentane, Eyragues, Graveson, Maillane et Rognonas, représentant un bassin de vie de 16 000 habitants rapidement porté à 41 716 habitants avec l'intégration en 2001 de Cabannes, Châteaurenard, Noves, Saint-Andiol et Verquières.

Depuis le 1er janvier 2013, suite à l'intégration des communes d'Orgon et Plan d'Orgon, la Communauté de Communes Rhône Alpilles Durance a été transformée en Communauté d'Agglomération. Ce sont désormais douze communes, 52 000 habitants, qui vont coopérer dans le but d'assurer le développement de leurs territoires Ce regroupement démontre la volonté de ces communes de s'unir afin d'offrir un meilleur service à la population, de concevoir des projets plus ambitieux notamment en matière de développement économique, de logement social, d'aménagement du territoire, de transport, de sécurité, de développement touristique.

Le Bureau est composé du Président de la Communauté de Communes et des Vice-Présidents qui sont au nombre de onze, les maires des communes membres. Chacun de ces vice-présidents s'est vu confier une délégation et la présidence d'une commission. A ce titre, ils présentent au Bureau et au Conseil les questions sur lesquelles ce dernier aura à se prononcer.

Les membres du Bureau sont :

- Monsieur GILLES Max, Président de la Communauté de Communes, Maire d' Eyragues,
- Monsieur REYNES Bernard, 1er Vice-Président, Délégué à l'Aménagement du Territoire, Maire de Châteaurenard,
- Monsieur CHASSON Christian, 2ème Vice-Président, Délégué à l'Aménagement Rural, Maire de Cabannes,
- Monsieur JULLIEN Georges, 3ème Vice-Président, Délégué au Logement Social, Maire de Noves,
- Monsieur MARTIN-TEISSERE Jean-Marc, 4ème Vice-Président, Délégué à l'Administration Générale et aux Finances, Maire de Verquières,
- Monsieur ICHARTEL Jean-Louis, 5ème Vice-Président, Délégué au Tourisme, Maire de Barbentane,
- Monsieur AGOSTINI Luc, 6ème Vice-Président, Délégué à l'Environnement et aux Déchets, Maire de Saint-Andiol,
- Monsieur PICARDA Yves, 7ème Vice-Président, Délégué à la Voirie, Maire de Rognonas,
- Madame CORNILLON Jacqueline, 8ème Vice-Présidente, Délégué à la Prévention de la Délinquance et à la Sécurité, Maire de Maillane,
- Monsieur PECOUT Michel, 9ème Vice-Président, Délégué au Développement Économique, Maire de Graveson,
- Monsieur ROBERT Guy, 10ème Vice-Président, Délégué au Transport, Maire d'Orgon,
- Madame VALLET Jocelyne, 11ème Vice-Présidente, Déléguée à l'équipement sportif et culturel,
- Monsieur LEPIAN Jean-Louis, Membre du bureau, Maire de Plan d'Orgon.

Le conseil communautaire compte trente huit délégués, trois par commune excepté Châteaurenard qui en compte cinq.

Après les élections communales de 2014, le nouveau conseil communautaire comptera quarante et un délégués, soit trois pour les communes de moins de 5 000 habitants, quatre pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants (Noves) et sept pour les communes de plus de 10 000 habitants (Châteaurenard).

La Communauté d'Agglomération Rhône Alpilles Durance exerce, au sein d'un espace de solidarité, des compétences obligatoires et des compétences facultatives.

Les compétences obligatoires sont:

1 - Le développement économique: aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire.

La notion d'intérêt communautaire s'applique:

- aux zones d'activités nouvellement créées à l'exception de celles dont la superficie est inférieure ou égale à deux HA avec une densité minimale de quatre lots/HA,
- à l'extension des zones de la Crau à Saint-Andiol, de «Giraud Blanc» à Graveson, de la ZAD créée par arrêté préfectoral du 6 avril 1999, de Cabane Vieille à Noves, de la rocade Nord à Noves, de la Plaine à Cabannes et de la Grande Roumette à Barbentane.

Sont considérées d'intérêt économique communautaire toutes les actions de promotion, animation, redynamisation, développement économique et soutien à l'emploi dont l'intérêt dépasse le cadre communal.

2 - L'aménagement de l'espace communautaire: schéma directeur et schéma de secteurs, actions

d'aménagement rural d'intérêt communautaire (sont d'intérêt communautaire les actions d'animation foncière et rurale, la mise en place d'un observatoire foncier, et les opérations d'acquisitions foncières réalisées dans le cadre de la procédure SAFER de révision de prix), organisation des transports urbains, mise en place d'une navette intercommunale, zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. La notion d'intérêt communautaire s'applique aux zones d'aménagement concerté nouvellement créées destinées à la réalisation d'opérations d'intérêt communautaire telles que prévues dans les compétences relatives au logement social et au développement économique.
3 - La création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire: la notion d'intérêt communautaire s'applique aux voies limitrophes entre les communes de la Communauté d'Agglomération et aux voies de desserte des Zones d'activités et Zones d'Aménagement Concerté intercommunales.
4 - L'équilibre social de l'habitat: politique du logement d'intérêt communautaire et actions en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire (élaboration, suivi, et mise en oeuvre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat), actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire (octroi de garanties d'emprunt pour les opérations de logement social réalisées sur le territoire intercommunal, aides pour la réhabilitation dans le cadre des O.P.A.H.), mise en place d'un observatoire intercommunal du logement et réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.
5 - La politique de la ville: dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance, dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement (élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés - collecte et traitement des déchets, charte paysagère).
6 - L'action sociale d'intérêt communautaire: construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

La compétence facultative est:

La promotion du tourisme : actions de développement et de promotion touristique d'intérêt communautaire.
Les actions considérées d'intérêt communautaire sont:
- la réalisation de supports de promotion et de communication présentant les atouts d'au minimum deux communes du territoire,
- la promotion du territoire au travers du site Internet de la Communauté d'Agglomération RAD, mais aussi de salons du tourisme et de tout autre moyen de communication,
- l'étude, création, extension, aménagement et promotion de sentiers de randonnée d'intérêt communautaire dans le cadre du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnée,
- la mise en place de signalétiques touristiques visant à améliorer l'accueil et l'information des visiteurs et habitants sur au minimum deux communes du territoire,
- la participation à tout organisme qui tend à la valorisation et à l'amélioration du développement touristique d'au minimum deux communes du territoire,
- les équipements à créer, dont le rayonnement dépassera le territoire de la communauté d'Agglomération, qui augmenteront l'attrait du territoire et qui seront recensés dans les supports de promotion.

Élection des délégués communautaires d'Orgon au sein de la CARAD et interventions:

Sont désignés: Guy ROBERT, Claudette ZAVAGLI et Marianne BOUSSALMI représentants titulaires; Nadia BOITEL, Lucien FOUAL et Jean-Claude MARTARELLO délégués suppléants.
Nous avons mutualisé nos moyens dans le domaine de la voirie: collecte sélective, ramassage déchets ménagers, prochainement les containers d'ordures ménagères seront dissimulés dans des tranchées aménagées à cet effet. Deux ambassadeurs de tri communautaires viennent d'être recrutés.
Un bureau communautaire siégeant à Eyragues instruira les documents d'urbanisme : permis, autorisation de travaux, etc...
La promotion touristique y est assurée par deux techniciens et une commission, deux plaquettes sont éditées l'une déclinant les hébergements des douze communes l'autre décrivant par commune et par thème l'ensemble des atouts remarquables à visiter. Le site internet actualise les manifestations. Un suivi auprès de chaque office de tourisme contribue à la création d'itinéraires de randonnées pédestres, cyclables et chemins de prestige reliant les communes.
Le fonds de concours 2013 sollicité par Orgon pour la réfection des V.R.D. s'élève à 120 788€00.
Le budget largement excédentaire témoigne d'une gestion saine et avantageuse.

Coordonnées de la Communauté d'Agglomération Rhône Alpilles Durance

Adresse: BP1 Chemin Notre Dame 13630 Eyragues
Téléphone : 04 32 61 96 30
Adresse mail: contact@ca-rhonealpillesdurance.fr

Synthèse de la situation financière de la commune

Évolution des produits:

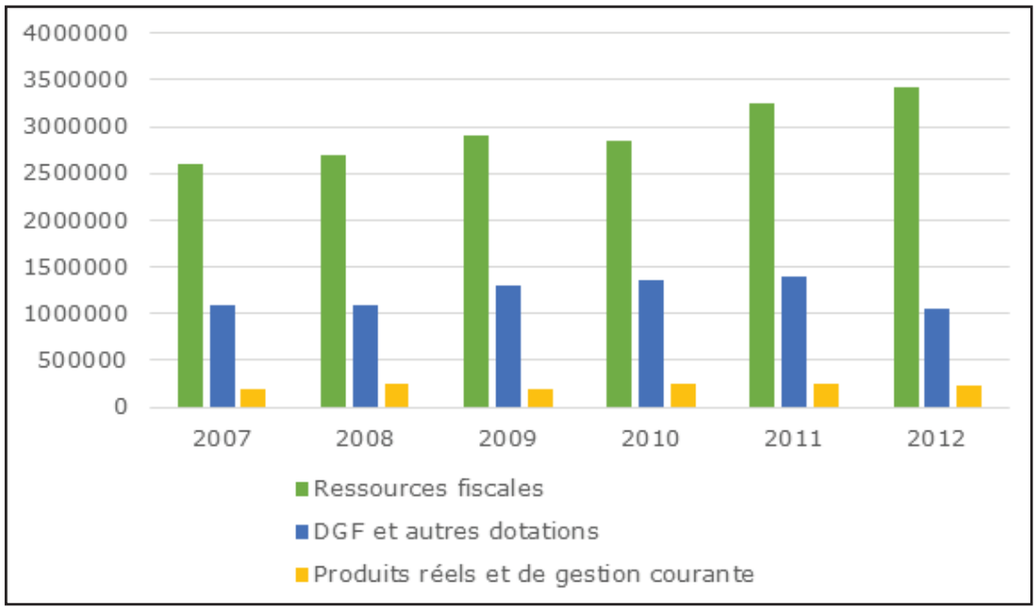

Évolution des charges:

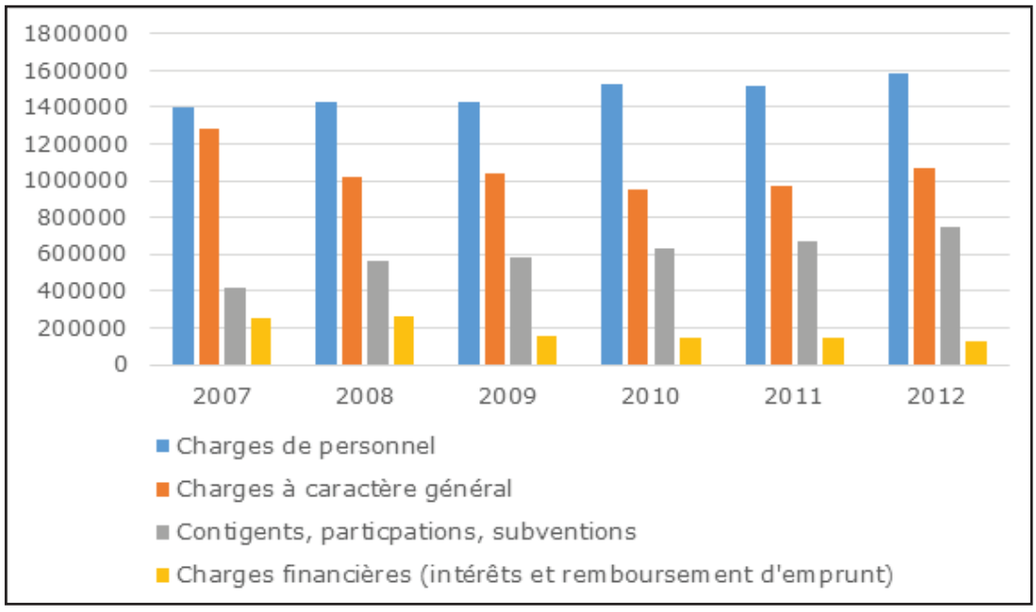

Épargne disponible (pour les investissements):

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Évolution des produits	3 846 000	3 938 000	4 355 000	4 462 000	4 958 000	4 700 000
Évolution des charges	3 355 000	3 269 000	3 388 000	3 422 000	3 371 000	3 532 000
Épargne disponible	491 000	369 000	967 000	1 040 000	1 587 000	1 168 000

Situation financière de la commune d'Orgon au regard des comptes de l'exercice 2011

Nous retiendrons pour 2012 le maintien de l'épargne au dessus de 1 million d'euros depuis 2009, en poursuivant l'extinction de la dette tout en optant pour une modération fiscale. La collectivité a encore réussi à conserver ses marges de manœuvre pour ses investissements structurants.

L'autofinancement:

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute est un indicateur fondamental d'indépendance financière. Elle reflète la capacité de notre commune à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements. Jusqu'en 2008, la Commune a maintenu son épargne brute moyenne d'environ 800 000€. Elle demeure supérieure à 1 millions d'euros depuis 2009. Le taux d'épargne brute, autrement dit le montant d'épargne rapporté aux recettes courantes s'élève à 22.10 % pour 2012 (soit 1 142 255,93€).
L'épargne disponible ou épargne nette indique, une fois déduit le remboursement annuel de la dette en capital, la capacité de la collectivité à financer ses investissements. Elle correspond à l'épargne réellement affectée au financement des investissements. Cette épargne nette est élevée à Orgon en raison du faible poids de la dette.
Elle représente, pour l'exercice 2012, 1 044 876 34€, soit 20,22 % des recettes de fonctionnement, très voisin des communes de la même strate démographique (21%). Cet autofinancement représente en 2012 l'équivalent de 28.79 % des dépenses d'investissement.
Le coefficient de mobilisation de l'épargne nette (dépenses courantes + remboursement de la dette / recettes courantes) est de 79,78 %. La commune réalise donc 20,22 % d'épargne sur ses recettes de fonctionnement, une fois réglées les dépenses courantes et le capital de la dette.

L'endettement:

Le stock de dette directe est en baisse depuis 2006 et atteint 579 834,83€ au 1er janvier 2013, soit 185,96€ par Orgonnais (3 118 habitants, INSEE 01/01/2013), sachant que la moyenne nationale est de 1 312,48€ par habitant et de 79,20% des recettes de fonctionnement, contre 11,22 % pour Orgon.
La solvabilité de notre commune s'exprime par le ratio « stock de dette directe/épargne brute » qui indique la durée que mettrait la collectivité à rembourser complètement sa dette en y consacrant son épargne brute. Au 1er Janvier 2013, ce ratio s'élève à six mois alors que la moyenne nationale est de l'ordre de quatre ans et quatre mois! Le ratio stock de dette rapporté aux seules recettes fiscales est également révélateur de la très bonne santé financière de notre commune, avec deux mois de remboursement.
Ces deux ratios démontrent sans équivoque qu'Orgon dispose de marges de manœuvre importantes en termes de capacité d'endettement depuis maintenant sept ans nonobstant tous les investissements lourds réalisés.
La Commune applique une fiscalité favorable à ses administrés, au regard du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Celui-ci s'exprime par le ratio «Produit des quatre taxes/potentiel fiscal» qui permet de mesurer la pression fiscale par rapport à la moyenne nationale : pour 2012, il est de 49.05% pour la taxe d'habitation, 58.38% pour la taxe foncière sur le bâti et de 67.94% pour la taxe foncière sur le non bâti. En clair, les Orgonnais paient globalement à la Commune un montant d'impôts nettement inférieur à la moyenne nationale (-50,95% de moins pour la taxe d'habitation, -41,62% pour la taxe foncière sur le bâti et -32,06 pour la taxe foncière sur le non bâti).
Le potentiel fiscal par habitant (application des taux moyens nationaux aux bases des quatre taxes locales) mesure la « richesse fiscale potentielle » d'une collectivité. Il s'élève en 2013 à Orgon à 535,80€/habitant (1 670 647€), alors que le montant de recettes fiscales directes par Orgonnais est de 299,91€.

Le Secrétaire Général, Hervé MALLET

Impôts locaux 2013	*Taux communaux*	*Taux moyens au niveau national*	*Taux moyens au niveau départemental*
Taxe d'habitation	**11,69**	23,83	32,44
Taxe foncière sur le bâti	**11,70**	20,04	24,88
Taxe foncière sur le non bâti	**33,15**	48,79	45,42

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Le plan local d'urbanisme

Présentation du P.L.U.:

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.) du 13 décembre 2000 réforme en profondeur l'approche publique de l'évolution et de l'aménagement des villes. Le Plan Local d'Urbanisme, qui se substitue notamment au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), explicite le projet global d'urbanisme qui résume les intentions générales de la commune quant à l'évolution de son territoire. Le P.L.U. définit les règles d'aménagement et le droit des sols. Il indique les secteurs constructibles, les formes possibles des constructions, les zones qui restent naturelles, les parcelles réservées pour les constructions futures... Il est le document de référence obligatoire à l'instruction des différentes demandes d'occupation ou d'utilisation des sols comme les permis de construire, les permis de démolir, les déclarations de travaux. Il est défini par le Code de l'Urbanisme et plus particulièrement par les articles L.123-1 et R.123-1 et il comprend obligatoirement cinq types de pièces:

• Le rapport de présentation expose le diagnostic du territoire communal établi au regard des données économiques et démographiques et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement,....

• Le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) définit les orientations générales en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il peut comporter des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

• Le règlement définit les zones et pour chacune les dispositions réglementaires applicables.

Il ne peut être fixé qu'en zones U (urbaines) ou AU (à urbaniser) et en zone N (naturelle et forestière) uniquement lorsque le transfert de COS est possible.

Article 1 : Type d'occupation ou d'utilisation du sol interdites.
Article 2 : Type d'occupation ou d'utilisation du sol soumises à des conditions particulières.
Article 3 : Accès et voirie.
Article 4 : Desserte par les réseaux (eaux, assainissement, électricité).
Article 5 : Caractéristiques des terrains.
Article 6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.
Article 7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.
Article 8 : Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété.
Article 9 : Emprise au sol.
Article 10 : Hauteur maximum des constructions.
Article 11 : Aspect extérieur.
Article 12 : Stationnement.
Article 13 : Espace libre et plantations, espaces boisés classés.
Article 14 : Coefficient d'occupation des sols ou COS.

La hauteur (art. 10) l'implantation des constructions (art. 6 et 7) et la densité des construction (art. 14) sont obligatoirement réglementées dans les secteurs constructibles des zones N.

• Les documents graphiques définissent où s'appliquent les règles édictées par le règlement. Ces documents délimitent des zones et localisent les différentes prescriptions : les espaces boisés classés, les emplacements réservés....

• Les annexes comprennent à titre d'information : le secteur sauvegardé, les zones de préemption, les périmètres de servitudes d'utilité publique, les zones d'aménagement concerté (Z.A.C.), les zones concernées par la Directive Paysagère Alpilles et le Plan de Prévention des Risques d'Inondation Durance.

Le calendrier du P.L.U. d'Orgon

Au regard du cahier des charges et après examen des candidatures par le Conseil Municipal, le Parc Naturel Régional des Alpilles, le CAUE, la chambre de commerce et d'industrie, la mission d'étude pour l'accompagnement à la réalisation du PLU en mars 2012 a été confiée au cabinet G2C19 dirigé par Véronique Coquel, Responsable Délégation Urbanisme Sud-Est., à Venelles.

Compte tenu des contraintes imposées par la Directive Paysagère Alpilles - DPA: protection des cônes de vue, des paysages naturels remarquables, des zones visuellement sensibles - la carte au 1/50 000 millième n'était pas pertinente. Une mission d'étude diligentée par le P.N.R.A. du cabinet Akène a donc affiné les zones de protection au parcellaire cadastral.

La DPA et le Plan de Protection des Risques Inondation (PPRI) réduisent considérablement le périmètre d'étude du territoire orgonnais pour la réalisation du PLU. Lors de la présentation d'un premier document de travail sur le diagnostic et l'état initial de l'environnement, en avril 2013 le temps nécessaire à l'établissement définitif du document a été évalué à dix-huit mois à raison d'une réunion tous les mois. Le document devrait donc être finalisé pour être soumis à enquête publique début 2015.

Travaux de réhabilitation de l'ancienne prison: un musée et un espace polyvalent

Cette maison forte est présentée dans la monographie de Messieurs Fages et Tertian pages 241 à 243. Après avoir regretté son affectation en logements qui l'avaient enlaidie, les auteurs y écrivent «Souhaitons qu'une dernière mutation donne un nouvel aspect et un nouveau rôle à ce bâtiment qui appartient à notre environnement». Un lieu culturel, un lieu pour accueillir des expositions du territoire d'Orgon liées aux fouilles archéologiques et au patrimoine géologique?

La Municipalité, après avoir réhabilité de nombreuses demeures patrimoniales pour les destiner au logement, s'est souciée de la dégradation de ce lieu historique et a résolu de le restaurer pour le dédier à la mémoire du territoire. 160 millions d'années d'histoire de ce secteur Est Alpilles seront dévoilés à la curiosité des visiteurs. Ces collections ont été patiemment réunies avec l'aide des meilleurs spécialistes et des donateurs.

Ce lieu sera accessible aux personnes souffrant de handicap. Il comportera un étage attribué aux réserves du musée et à l'ornithologie dans le cadre d'un programme européen, un rez-de-chaussée comprenant les salles d'accueil, de paléontologie, de géologie et de programmation audio-visuelle.

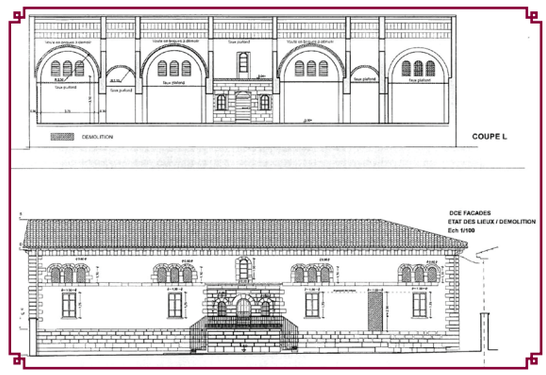

Le Moulin du Portalet dans le parc de la propriété du Docteur Gillard

Ce moulin constitue une des dépendances de la propriété du Docteur Gillard acquise en 2013 par la Commune. «Ses voûtes hautes et majestueuses évoquent l'image donnée par Frédéric Mistral dans «Mémoires et récits» relatant une soirée dans un moulin d'huile» Ainsi est-il présenté dans la monographie d'Orgon à la page 260.

Adossé aux remparts il est identique à ceux de la vallée des Baux. Sa construction au XVIIIième siècle est probablement liée au passage du canal des Alpines. Il a fonctionné jusqu'à la guerre de 1914-18 puis a été définitivement fermé, protégé dans l'enceinte du parc.

En 2011 nous écrivions ceci à l'architecte des bâtiments de France ainsi qu'à la DRAC: «Des projets immobiliers le menaçant nous souhaitons que le moulin du Portalet soit inscrit à l'inventaire des bâtiments de France».

Aujourd'hui propriété communale, nous avons un devoir de mémoire et de transmission de ce témoignage intact et miraculeusement préservé. Toute intervention ne devra que le réhabiliter dans le sens de son affectation première.

Combien de communes des Alpilles peuvent se prévaloir d'un tel patrimoine? Et ne peut-on sérieusement envisager d'y apporter un jour nos olives?

N'est-ce pas la meilleure destination que nous puissions décider pour le valoriser que de l'inscrire dans sa ruralité traditionnelle en prise directe avec le développement durable?

C. ZAVAGLI
Adjointe au patrimoine.

SECTEUR SOCIAL

Bilan 2012 du C.C.A.S.

Au cours de l'exercice écoulé, le C.C.A.S. s'est employé à répondre au mieux aux besoins urgents. Onze aides alimentaires ont été accordées pour un montant de 886€00. Quatre aides exceptionnelles pour un montant de 1904€00 ont permis de pouvoir régler des loyers, factures d'électricité, assurances automobile, ...

De plus, le C.C.A.S. subventionne l'association «Paniers Solidaires» basée à Plan d'Orgon. Cette association a accueilli quatre-vingt deux habitants d'Orgon et distribué un équivalent de 6818 repas pour l'exercice 2012.

Le C.C.A.S. est également partenaire du centre de loisirs «Lou Pitchoun» qu'il a financé pour les accueils des vacances scolaires et du mercredi. Vingt familles environ ont pu être aidées. Le montant de la participation du C.C.A.S. pour 2012 s'élève à 4295€00.

Le C.C.A.S. accompagne également le maintien à domicile des personnes âgées. Il finance la Téléassistance: dix-huit personnes sont équipées.

Le C.C.A.S. se tient à votre disposition pour toute information concernant le portage des repas à domicile.

D'autre part, une Convention avec Alp'âges Coordination Clic Réseau de Santé permet aux personnes âgées de plus de 60 ans de recevoir, si le besoin s'en fait sentir, un accompagnement pour l'amélioration de la santé et le maintien à domicile.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés ou pour des informations sur les services dont vous pourriez bénéficier.

En 2013, la crise se fait sentir fortement et les aides du 1er semestre sont déjà largement supérieures à celles octroyées en 2012.

Le C.C.A.S. reçoit uniquement sur rendez-vous du lundi au jeudi de 9h00 à 11h45 au rez-de-chaussée de la mairie. Pour prendre rendez-vous, appeler l'accueil de la Mairie au 04.90.73.00.01.

CCAS
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
DE
13660 ORGON
Téléphone 04 90 73 00 01

Le Bus de l'Info

Suite à un problème technique, le Bus de l'info géré par l'Association ATOL est à ce jour toujours basé devant le Foyer Rural.

Il devrait rejoindre l'emplacement initialement prévu place Albert Gérard à compter du mois de septembre, le vendredi matin de 9h00 à 12h00.

Deux personnes disponibles et à votre écoute vous aideront dans vos démarches administratives.

Portage des repas

Ce service continue à être assuré sur la commune. MARMITON: un nouveau prestataire est à votre service. Renseignez-vous auprès du C.C.A.S..

La zone commerciale

Le dossier de permis de la zone commerciale est consultable en mairie depuis octobre 2012, le choix définitif de l'enseigne acté par le Conseil Municipal est Intermarché. L'enseigne a acquis le 19 juin 2013 le terrain situé entre l'avenue Jean Moulin et la route d'Eygalières.

La mitoyenneté avec la salle des fêtes mutualisera les espaces publics, les jardins et les lieux de stationnement.

L'orientation Est-Ouest du bâtiment, sa hauteur maximale de sept mètres et la situation Ouest des parkings garantissent un faible impact environnemental tout en protégeant les usagers du Mistral.

Quatre ou cinq boutiques s'ajouteront et composeront une petite galerie marchande dont les spécificités seront à déterminer avec les commerçants locaux.

La zone économique

Le site sensible du verger Perrin, à la porte des Alpilles, destiné à recevoir des petites et moyennes entreprises, est remis à l'étude avec les partenaires suivants: le CAUE, le P.N.R.A. qui a déjà réalisé une étude de zones économiques environnementales, la société GSE, la municipalité d'Orgon, la Chambre de Commerce et d'Industrie et prochainement des associations locales.

L'avant projet prend en considération autant le contexte économique de l'emploi que l'intégration environnementale, avec comme objectif d'être la première zone d'activités ayant la Marque Parc.

Ce label, qui s'inspire du développement durable, additionne trois composantes: l'économie, l'environnement et le social.

Cette zone accueillera des entreprises artisanales, industrielles et des établissements tertiaires. Le cahier des charges définira l'altimétrie des bâtiments, l'emprise au sol, le choix du type d'exploitation.

Les bâtiments tous de haute qualité environnementale ont un COS (Coefficient d'Occupation du Sol) de 0,5 de la surface de parcelle.

Une rencontre des élus municipaux et des aménageurs avec la DREAL était programmée le 3 mai 2013 pour présenter l'avant-projet et programmer l'étude d'impact.

Tarifs et abonnement de l'eau potable

Pour une bonne gestion de la ressource en eau dans le contexte du développement durable, le Conseil Municipal a décidé de résilier le tarif dégressif pour la vente d'eau potable appliqué aux particuliers.

Deux tarifs du service de distribution d'eau potable sont maintenant appliqués comme suit :

- un tarif pour les particuliers et professionnels qui consomment moins de 10 000 m3 d'eau potable par an fixé à 50 centimes d'euro le m3.
- un tarif pour les industriels qui consomment plus de 10 000 m3 d'eau potable par an fixé à 35 centimes d'euro le m3.

Ces deux tarifs ont été appliqués à compter du 1er janvier 2012 et ont servi à la facturation émise en 2013.

Le coût de l'abonnement reste inchangé à 26 € HT par an.

CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE

Réfection du pont aérien

Le 11 janvier 2013 une réunion publique a été organisée par le Conseil Général à Orgon pour présenter les travaux de réfection du pont aérien à l'entrée Est d'Orgon sur la D7n.

Fragilisé par l'emploi de matériaux de mauvaise qualité et mis en service en 1943, il supporte un trafic de 15 000 véhicules quotidiens dont 15% de poids lourds. Son état est préoccupant, le béton étant fissuré et altéré, il sera déconstruit après la mise en service du nouveau fin 2015.

Pendant toute la période des travaux la circulation est modifiée, le début des travaux a été marqué par l'indiscipline des transporteurs routiers qui s'engageaient vers le centre après le rond-point à l'Ouest d'Orgon malgré la signalétique et la présence fréquente de la police municipale.

Il fallut donc que la Municipalité réclame un deuxième portique, puisqu'un seul avait été prévu côté Sénas, pour le mettre en place après le rond-point sur l'avenue de la Victoire. Il fallut attendre plusieurs semaines avant qu'il ne soit fonctionnel durant lesquelles les riverains subirent les perturbations de ce dysfonctionnement.

Aujourd'hui la circulation est fluidifiée, les véhicules légers sont autorisés à passer. Seuls les bus scolaires et quelques poids lourds de plus de 19 tonnes n'excédant pas 3 mètres 70 de hauteur dont ceux de la société Omya bénéficient d'une mesure dérogatoire pour traverser le centre ville. Vers Sénas ils passent par le chemin du stade rouvert pour la durée du chantier puis sous le pont de chemin de fer. En arrivant de l'Est ils empruntent une voie conservée de l'ancien pont vers le centre ville.

Le calendrier:

- de mars 2013 à l'automne 2014 reconstruction du pont,
- de l'automne 2014 à mi 2015 fin de démolition de l'ancien pont,
- à partir de l'automne 2014 rétablissement de la circulation.

Le montant de l'opération s'élève à 10 millions d'euros entièrement financé par le Conseil Général.

Traitement architectural: le pont existant en béton armé sera démoli et remplacé par un pont métallique de longueur identique. Il sera décalé de quelques mètres côté canal.

Aménagements du pont aérien prévus

Vue depuis la D7n en direction d'Orgon

Pile

Culée

Bienvenue aux nouveaux commerçants

Agence immobilière - Grecan-Immo:
Mr Grzesiak
76 avenue de la Victoire 13660 Orgon - 04 90 55 97 74

Beauté des pieds et des mains - Onglerie - U.V. - Le Bar à Ongles:
Johanna Jalmain -
Chemin des Aires 13660 Orgon - 06 66 85 60 18

Esthéticienne à domicile - Couveuse interface - Sarahmakill & Co:
Mme Descamps
100 avenue de la Victoire 13660 Orgon - 06 14 81 07 29

Ma Boulangerie:
Mme Eygrier et Mr Bruguier
Le Colombier 13660 Orgon - 04 90 55 96 85

Othophoniste:
Mme Bailly Sedarjee
Chemin des Aires 13660 Orgon - 06 84 55 08 65

Restauration rapide - Ô feu rouge:
Abdelhak Soualhi
Avenue de la Victoire 13660 Orgon - 06 52 89 40 07

Un nouveau Président pour le Parc des Alpilles, de nouvelles orientations

J'ai le plaisir et l'honneur d'assurer depuis le 21 mai 2013, la Présidence du Parc naturel régional des Alpilles. Je souhaite que cette présidence soit synonyme de rassemblement, de travail en commun autour du projet de territoire porté par le Parc, et qui vise à valoriser et protéger ce patrimoine magnifique.
Mes priorités d'ici les prochaines élections municipales portent sur des dossiers importants.

Evoquons tout d'abord le projet LIFE des Alpilles. Le Parc a répondu, en partenariat avec six autres structures et trois co-financeurs, à un appel à projet européen. 1400 projets ont été déposés à l'échelle Européenne. Le projet des Alpilles finit 1er projet français de sa catégorie! De plus, un financement extrêmement rare nous a été accordé: 75% (soit environ 1,8 million d'euros sur 5 ans). Quelle belle marque de reconnaissance du travail réalisé. Ce projet permettra notamment d'optimiser l'articulation entre activités humaines et maintien de la biodiversité sur les sites concernés, de valoriser des activités humaines pour des pratiques écologiquement et socio-économiquement viables et de qualité… N'hésitez pas à contacter le Parc pour en savoir plus.

Parlons ensuite de la future Maison du Parc située à Saint-Rémy de Provence. Le bâtiment et le jardin attenant accueilleront bien plus que le siège administratif du Parc. Ils seront un véritable lieu d'accueil et d'information du public (espaces d'exposition, d'accueil de la vie associative, de valorisation des productions des Alpilles, jardin pédagogique…). Le projet entre dans une nouvelle phase décisive: l'approbation d'ici quelques semaines, de l'Avant-Projet Détaillé qui en définit les caractéristiques principales. Cela nous permettra de déposer prochainement le permis de construire pour une entrée dans les locaux, espérons-le, d'ici deux ans.

Je souhaite aussi durant cette présidence, qu'un Conseil de Parc soit créé afin d'assurer la participation des habitants, des associations et autres acteurs du territoire à l'action du Parc.
De beaux projets en perspective…

En attendant, je vous donne rendez-vous le 29 septembre 2013, à Maussane-Les-Alpilles, pour la Fête annuelle du Parc. Une journée ouverte à tous sous le signe de la convivialité et de l'échange! Au programme: sorties nature, animations diverses, jeux, stands…
A très bientôt donc…

Mohamed Rafaï, Président du P.N.R. des Alpilles

« A la recherche des hirondelles sur Orgon ». A vos observations!

Le Parc naturel régional des Alpilles et la Ligue pour la Protection des Oiseaux lancent une enquête participative concernant les populations menacées d'hirondelles! Cette enquête fait appel aux citoyens et aux associations du territoire en les invitant à participer au recensement de ces oiseaux, dont les populations sont en fort déclin (-41% pour l'Hirondelle de fenêtre depuis 20 ans)… Inutile d'être un spécialiste pour participer ! L'objectif de l'enquête participative est de mieux connaître les populations d'hirondelles sur le territoire du Parc et de renforcer leur protection en sensibilisant et en responsabilisant petits et grands.

Vous aussi volez au secours des hirondelles !

Deux espèces d'hirondelles se retrouvent près de nos maisons (l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique). Elles affectionnent tout particulièrement les bâtiments pour y installer leurs nids. Ce sont les hirondelles de fenêtre qui construisent les nids en boulettes de boue que l'on peut fréquemment apercevoir sous les avant-toits des habitations. Leurs cousines, les hirondelles rustiques, les construisent de préférence à l'intérieur des bâtiments agricoles.

Participer, c'est facile !

Chez vous ou au détour d'une balade, il suffit de lever les yeux à la recherche de nids occupés. Enregistrez ensuite vos observations au moyen du livret « Enquête Hirondelle » (disponible en Mairie, au Parc…) ou sur le site www.enquete-hirondelles.fr. Cela ne prend que quelques minutes… La période idéale est le moment du nourrissage des jeunes, entre mi-juin et mi-juillet. Alors levez les yeux et observez!

Contacts

Hugo Plantade - Ambassadeur hirondelles - PNR des Alpilles - 06.88.06.54.09
Charleyn Voelkel - Chargée de communication - PNR des Alpilles - 04.90.54.24.10 - communication@parc-alpilles.fr

Les sites de la Vallée Heureuse et du parking de Beauregard font peau neuve!

Pour tous les amoureux des Alpilles, le lac de la Vallée heureuse et le parking d'escalade de Beauregard vous accueillent dans des sites remis à neuf grâce aux travaux de réaménagement entrepris par le Parc naturel régional des Alpilles et la commune d'Orgon.

Création d'un talus pour favoriser dans le futur les déplacements pour les piétons, élargissement des zones de stationnement, remise en état de la chaussée, plantations et travaux de maçonnerie… voilà ce que vous pourrez découvrir.

Ces travaux avaient pour objectifs de mettre en valeur ces sites naturels remarquables, de canaliser la fréquentation et d'accroître la fonctionnalité du secteur, tout en tenant compte des caractéristiques et enjeux environnementaux.

Cofinancés par l'Union européenne, le département, la région PACA et la commune, appuyés par le CAUE 13, ces travaux d'aménagement, s'inscrivent dans l'une des missions du Parc des Alpilles: préserver le patrimoine naturel exceptionnel de ce territoire et favoriser des pratiques de loisirs durables.

Fort du succès de ces réaménagements conduits grâce à une démarche participative, le Parc envisage de généraliser ce type de travaux dans les années à venir… pour le plaisir de visiter les Alpilles!
Plus d'infos : PNR des Alpilles (04.90.54.24.10 ou contact@parc-alpilles.fr).

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Provence Alpes-Alpes-Côte d'Azur avec le fond européen de développement régional.

Professionnels du tourisme, démarquez-vous avec le PNR des Alpilles!

Savez-vous que 68% des français sont prêts à privilégier une destination qui œuvre en faveur de l'écologie et 55% sont prêts à privilégier un établissement doté d'un écolabel (ODIT France 2009)?

La mise en œuvre d'un tourisme durable (alliant développement économique, valorisation du patrimoine et protection de l'environnement) est un enjeu majeur dans les Alpilles. Afin d'y répondre, le Parc naturel régional des Alpilles a élaboré une stratégie touristique ambitieuse reconnue au titre de la Charte Européenne du Tourisme Durable.

Le Parc aide ainsi les entreprises touristiques à mieux intégrer les dimensions du développement durable dans leurs activités. Il les accompagne afin d'améliorer progressivement leurs pratiques et leurs performances économiques. Les entreprises qui le souhaitent pourront même accéder à un écolabel qui leur permettra de se démarquer et de bénéficier d'une promotion privilégiée grâce au partenariat mis en place avec le Comité régional du tourisme, les chambres de commerces et les offices de tourisme.

Un professionnel sur Orgon s'est déjà engagé dans la démarche (Le Mas de la Rose). Rejoignez-le !
Plus d'infos : PNR des Alpilles (04.90.54.24.10 ou contact@parc-alpilles.fr).

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Provence Alpes-Alpes-Côte d'Azur avec le fond européen de développement régional.

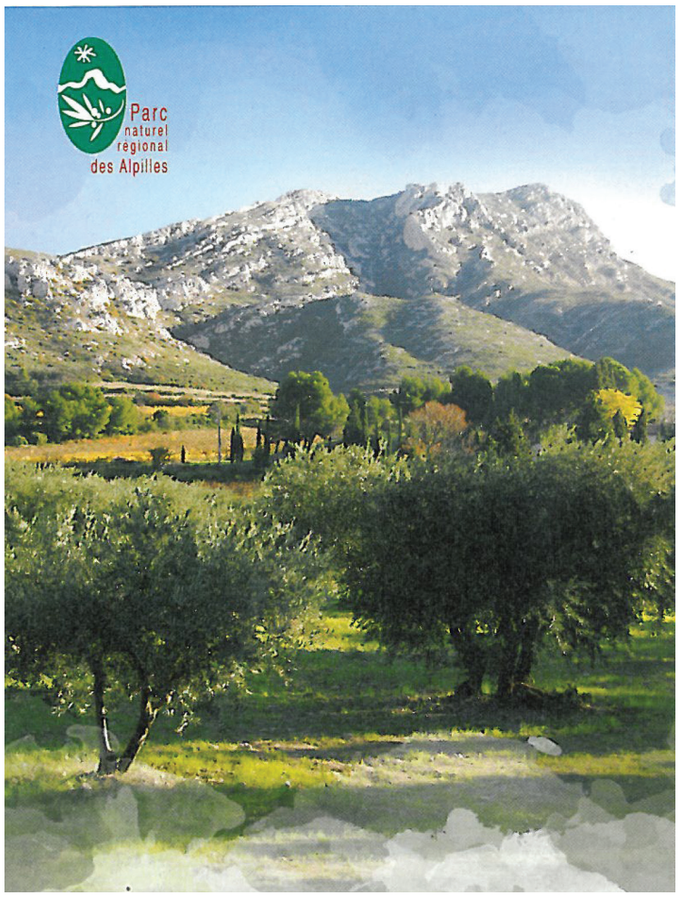

Une carte touristique pour le territoire des Alpilles, enfin!

Le Parc naturel régional des Alpilles pilote, pour le compte des 16 communes membres, la mise en œuvre d'un développement durable du tourisme.

Il a donc élaboré une carte touristique qui valorise une offre sélectionnée sur des critères de qualité. Elle est conçue pour servir à la fois de document d'appel (elle donne envie de venir) et d'outil pratique permettant une découverte de la diversité des richesses du territoire. Y sont notamment mis en valeur les secteurs méconnus du territoire (afin de désengorger les sites les plus fréquentés), les producteurs du terroir et les possibilités de découverte à vélo, à pied, à cheval.

Traduite en anglais, elle sera complétée cet été, d'une version interactive ainsi que, plus tard, d'une application mobile.

Pour plus d'informations : PNR des Alpilles 04.90.54.24.10 ou contact@parc-alpilles.fr.

OMYA

Réunion annuelle du comité de suivi de la carrière Omya:

Comme tous les ans aux environs du mois de Mai, le Comité de Suivi de la Carrière d'Omya s'est réuni sur le site d'Orgon. Présidé par M. le Maire d'Orgon, il est constitué de membres de l'Administration (Inspection des Installations Classées, Service de l'Environnement, Sous-Préfecture d'Arles), du Parc Naturel Régional des Alpilles et des Associations de Défense de l'Environnement locales et régionales. L'objectif de ce Comité est d'être une structure de concertation entre la Commune, la population et l'industriel et de pouvoir ainsi suivre l'activité d'OMYA et peser dans les choix de réhabilitations de la carrière (tout en respectant les lignes directrices données par le Préfet).

Un ancrage industriel local:

Cette année, avec une actualité particulièrement dense le Comité a été très sollicité. M. Garcia, le Directeur du site, a donné aux membres du Comité de Suivi des informations sur le contexte économique du site. La société OMYA extrait et broie de façon extrêmement fine du carbonate de calcium très blanc et très pur, qu'elle vend pour des applications industrielles dans les industries du papier, plastique, peinture, etc. Ainsi, on retrouve du calcaire d'Orgon des nombreux objets de notre vie courante, tels des pièces de nos voitures, dans les peintures de nos maisons ou dans le dentifrice que l'on utilise, par exemple. Comme la plupart des industriels, OMYA est fortement impactée par la crise actuelle, mais ses bases restent bien solides, car appuyées sur l'exceptionnelle qualité du gisement, et le site, qui emploie 70 personnes, continue d'investir pour assurer son avenir.

Un projet d'avenir

M. Garcia est ensuite revenu sur la situation administrative du site et a informé les membres du Comité de Suivi sur le déroulement de la procédure de renouvellement de l'autorisation d'exploiter de la carrière et particulièrement sur le fait que l'enquête publique devrait se dérouler en Septembre ou Octobre.
Les membres du Comité se sont rendus sur le terrain et ont pu observer en détail les travaux de réhabilitation de la carrière, et notamment du secteur de Montplaisant. Plus particulièrement, l'investissement appelé HORUS leur a été décrit. Cet investissement, consiste à effectuer le remplacement de l'installation de traitement primaire de la carrière, qui avait 50 ans, par une installation de concassage moderne. Sa particularité est le fait que, afin de minimiser son impact sur l'environnement, les machines sont situées à l'intérieur de bâtiments fermés et que les silos seront implantés dans une « tranchée » dans la carrière, protégés par un impressionnant piton rocheux qui permet de les rendre pratiquement invisibles depuis Notre Dame de Beauregard. Pour l'instant seuls les travaux de la tranchée et la réhabilitation du piton sont réalisés, la construction des silos devant se dérouler fin d'année 2013 et début 2014.

Réhabilitation et activités annexes

Par ailleurs, chacun a pu admirer une nature verdoyante dans la zone réhabilitée et qui, après un printemps particulièrement pluvieux, était une véritable invitation à la promenade.
Le Comité s'est conclu après une évocation des diverses actions d'Omya dans le domaine culturel, comme la restauration des jambes du Christ du Monument expiatoire du Monastère ou la co-organisation avec l'Office de Tourisme de la première Nuit des Étoiles en juin.

Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance

SMAVD ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA DURANCE

NATURA 2000

État des lieux à mi-parcours de 2008 à 2012 du contrat de rivière:
Les actions ont contribué à améliorer la qualité des eaux par l'accompagnement des efforts d'assainissement des communes, par la lutte contre les pollutions diffuses, par la mise à jour de moyens contre les pollutions accidentelles. Le contrat de rivière a engagé une meilleure gestion du milieu physique en favorisant la restauration du transit de gravier entre L'Escale (après Sisteron) et Avignon, en corrigeant les effets de débit insuffisant à l'amont de L'Escale. Il lutte également contre l'enlimonnement du lit, il évite ou corrige les perturbations du courant, comme la problématique d'engravement, il favorise des débits de décolmatage des fonds. Il a entrepris une politique d'acquisitions foncières pour accroître l'espace de mobilité de la Durance. Des actions de restauration et de gestion des milieux naturels sont en cours: Préserver les milieux remarquables, rétablir des continuités écologiques et des axes migratoires, améliorer la connaissance des écosystèmes en protégeant les sites et les espèces remarquables comme la Cistude d'Europe (tortue).

Natura 2000 Durance:
Natura 2000 est un programme européen qui vise à préserver la diversité biologique et à valoriser les territoires. En France, le réseau Natura 2000 couvre 6,8 millions d'hectares, soit plus de deux fois la superficie de la région PACA! La Durance constitue le plus long site Natura 2000 de PACA avec 230 kilomètres de cours d'eau, du barrage de Serre-Ponçon à sa confluence avec le Rhône. Grande rivière à la fois alpine et méditerranéenne, son fonctionnement a profondément évolué depuis quelques décennies (extractions de graviers, aménagement agroindustriel).

Les crues régulières de la Durance entretiennent une diversité d'habitats naturels en perpétuel mouvement: iscles graveleux, sablonneux ou limoneux, mares, lônes, adoux, terrasses surélevées… Ces habitats accueillent une faune et une flore particulièrement adaptées à cette dynamique. Par exemple, la Petite Massette, roseau protégé en France et en Europe, affectionne les berges limoneuses humides alors que le Petit Gravelot, comme son nom l'indique, est un oiseau qui niche sur les ilots de gravier de la rivière. Certaines espèces ont pu également s'adapter à l'activité humaine. Les chauves-souris, dont les effectifs mondiaux se sont effondrés depuis le milieu du 20ème siècle, apprécient les ouvrages d'arts (ponts…) pour se reproduire. Quand on sait qu'une seule d'entre elles mange jusqu'à 1000 moustiques par nuit, quelques chauves-souris dans son grenier constituent le meilleur insecticide naturel qui soit! L'activité agricole extensive permet également de maintenir certaines espèces d'oiseaux emblématiques comme l'Outarde canepetière, qui, grâce à l'implication de certains agriculteurs, tend à retrouver une dynamique plus favorable.

Après plusieurs années de diagnostics et de concertations, les objectifs du site Natura 2000 de la Durance étant désormais partagés, la mise en oeuvre d'opérations ciblées démarre. Le Syndicat Mixte d 'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), animateur pour le compte de l 'Etat du site Natura 2000 de la Durance, initie ces actions, dans un esprit de concertation et de cohérence avec les grands objectifs du contrat de rivière du Val de Durance.

Contact : François BOCA - francois.boca@smavd.org
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance 2, rue Mistral 13370 Mallemort
Téléphone: 04 90 59 48 58

Le Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance opérateur du contrat rivière et Natura 2000, coordonne et anime les actions en tant qu'Établissement Public Territorial du bassin de la Durance sur l'ensemble du bassin versant de la source à la confluence avec le Rhône.

Réserve Communale de Sécurité Civile

Cette nouvelle structure se substitue au C.C.F.F.. Son rayon d'action en plus de la protection de la forêt s'étend sur l'année et sera particulièrement lié aux intempéries. Elle assurera une présence auprès de la population en difficulté en cas d'inondation, de verglas, de canicule, de neige. Sous la responsabilité de monsieur Lucien Foual adjoint à la sécurité, à la jeunesse et aux sports,elle a pour coordinateur David Schlutz et comporte quinze membres bénévoles.

Une première journée de formation en manoeuvre opérationnelle a eu lieu le samedi 8 juin assurée par Didi Robert de l' ADCCF, Jean-Pierre Gache adjoint à la zone 7. La seconde journée s'est déroulée le 15 juin avec les pompiers de Sénas. La zone 7 correspond aux Alpilles et compte trois cents bénévoles répartis dans deux réserves civiles de sécurité et quinze C.C.F.F..

Membres de la réserve communale de sécurité civile au cours de la réception du jeudi 27 juin 2013

Les conditions d'accès au massif des Alpilles

Par arrêté préfectoral l'accès aux Massifs Méditerranéens et donc au Massif des Alpilles est réglementé afin de prévenir les risques incendie dans les espaces sensibles durant la saison estivale du 1ier juin au 30 septembre inclus. Les possibilités sont définies au jour le jour, selon le niveau de danger météorologique.

Il faut composer le **0811 20 13 13** ou rechercher sur le site **www.bouches-du-rhone.gouv.fr** de la préfecture des Bouches-du-Rhône quel est le classement du jour pour pénétrer ou non en forêt.

La journée est classée par couleur:

- **Orange:** accès autorisé toute la journée.
- **Rouge:** accès autorisé uniquement le matin entre 6h00 et 11h00.
- **Noir:** accès interdit.

Des affiches en entrée de Massif, les bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile ainsi que le dispositif d'Agents de prévention et de sensibilisation aux incendies de forêts veillent au respect de la réglementation et informent localement les promeneurs sur les conditions et les précautions d'accès.

Échos de la Médiathèque

L'équipe de la Médiathèque prépare la rentrée.
Elle vous propose déjà :

Le samedi 14 septembre 2013 à 15 heures dans le cadre de la journée du patrimoine, une promenade avec Marie-Christine Frezal, comédienne, qui nous fera partager ses émotions à travers des textes de la littérature française.

Le samedi 10 octobre 2013 à 15 heures les enfants pourront découvrir le spectacle de la Compagnie Gaf'Alu «Tombé du livre»

Le jeudi 21 novembre 2013 à 20 heures 30 nous vous présenterons dans le cadre du film documentaire notre coup de cœur «Des vacances malgré tout» de Malek Bensmaïl qui sera parmi nous pour la soirée. Malek Bensmaïl suit la famille Kabouche qui a décidé de passer les vacances dans son village natal après 16 ans d'absence. Les parents et les enfants ne réagissent pas de la même façon à leur immersion dans les mœurs algériennes. Un film plein de tendresse et d'humour.

Le samedi 30 novembre 2013 à 15 heures nous recevrons Karine Giebel, l'auteure de romans policiers noirs que nos lecteurs apprécient. Elle nous parlera de son dernier roman «Le purgatoire des innocents». Nous espérons que nos lecteurs seront nombreux pour l'accueillir.

En 2014, la Médiathèque se modernise pour mieux être à l'écoute des lecteurs.
Nous mettrons en ligne notre catalogue, ainsi les lecteurs auront accès à nos collections, ils pourront réserver leurs documents en ligne.

L'équipe de la Médiathèque se forme pour mieux accueillir les enfants de moins de 3 ans, et pour intervenir dans le nouveau dispositif «temps libre de l'école».

Nous vous rappelons que l'accès de la Médiathèque est libre, n'hésitez pas à venir dans nos locaux et à nos animations.

Soirée Ionesco à la Médiathèque

Horaires d'ouverture de la Médiathèque

Mardi
De 10h00 à 12h00
et
de 16h00 à 18h30

Mercredi
De 9h00 à 12h00
et
de 14h00 à 18h30

Vendredi
De 10h00 à 12h00
et
de 16h00 à 18h30

Samedi
De 10h00 à 12h30

CULTURE - COMMUNICATION TOURISME

L'Office Municipal de Tourisme d'Orgon est un lieu dédié à l'accueil, l'information et la promotion touristique de notre cité. Il contribue aussi à l'organisation des animations culturelles villageoises. Voici les actions de ce semestre...

Mise en valeur du patrimoine historique et des richesses géologiques et archéologiques:

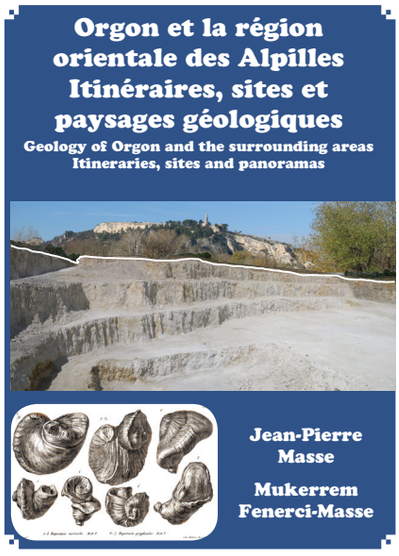

Enrichissement de l'exposition géologique par la publication du guide géologique «Orgon et le région orientale des Alpilles - Itinéraires, sites et paysages géologiques»:
Cet ouvrage s'inscrit dans le projet de mise en valeur de notre patrimoine géologique. Il a été conçu par Jean-Pierre MASSE et Mukerrem FERNERCI-MASSE, géologues, spécialistes de l'Urgonien. La maquette a été réalisée en interne à l'Office de Tourisme d'Orgon.
A travers diverses promenades proposées autour du village d'Orgon, découvrez avec l'aide de ce guide le milieu qui nous entoure avec un œil nouveau, celui du géologue. Au fil des pages, les deux auteurs vous aident à analyser et interpréter les paysages que vous observez. Ils vous racontent l'histoire de ce territoire privilégié des Alpilles depuis 150 millions d'années et vous expliquent à travers la géologie et plus particulièrement l'histoire du calcaire urgonien, de ses fossiles et de son intérêt économique, l'importance de ce patrimoine qui place Orgon dans la liste des sites géologiques et paléontologiques de référence internationale.

Enrichissement de l'exposition archéologique par la production d'une maquette au 1/20 du Dolmen des Gavots:
Cette maquette a été conçue par Hélène BARGE, archéologue, qui a conduit les fouilles des cabanes campaniformes des Calades et participé à celles du Dolmen des Gavots.
Celui-ci, situé près du Mas de Breton, a été démantelé et vandalisé peu de temps après sa découverte dans les années 1970. Cette maquette en rappelle légitimement la mémoire.

A la découverte d'un nouveau circuit sur le thème des Pierres et des Hommes:
Découvrez l'histoire d'Orgon au travers de la pierre: des premiers êtres vivants, les fossiles, aux merveilles architecturales édifiées par l'homme qui jalonnent notre village.
Cet itinéraire de petite randonnée permet de franchir 150 millions d'années dans une approche historique, ludique et didactique.

N.B.:
Suite aux travaux d'aménagement du parking de Beauregard, le chemin de la Pierre n'est, à ce jour, praticable que dans sa première moitié (du sud des Perrières, au bout du chemin du Moulin à Vent, jusqu'à la carrière).
La Commune, associée à la commission tourisme de la Communauté d'agglomération Rhône Alpilles Durance, s'investit pour finaliser cet itinéraire.

CULTURE - COMMUNICATION TOURISME

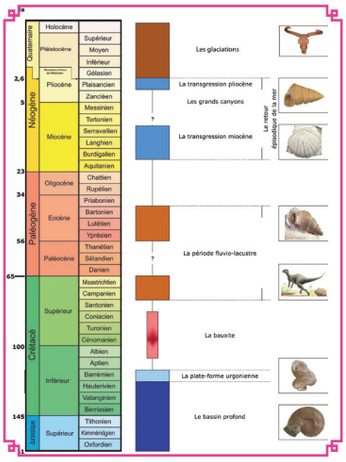

Exposition de géologie et d'archéologie Le territoire d'Orgon, son passé en héritage au Monastère de Beauregard:
Cette exposition se divise en deux parties:
- Avant l'apparition de l'homme, une longue et surprenante histoire de 150 millions d'années à découvrir au travers du patrimoine géologique et paléontologique, par Jean-Pierre et Mukerrem MASSE, géologues de l'Université de Provence, avec la coopération de Fabrice AUBERT, attaché de conservation.
- A la préhistoire, l'homme sédentaire de la période campaniforme, il y a 4500 ans, par Hélène BARGE, archéologue à la D.R.A.C. et docteur en préhistoire.

Exposition ouverte tous les après-midi du 1er mai au 15 octobre de 14h00 à 19h00. Entrée libre.

Exposition temporaire sur les loisirs traditionnels en Provence au Monastère de Beauregard:
Sont exposés:
- sur le thème des Loisirs et Traditions, les tableaux de Nicole Chouillier et les photographies de Pascal Michel,
- sur le thème du patrimoine vernaculaire, les tableaux de René Fages et les photographies d'Yvon Isouard,
- sur le thème de la course camarguaise, les photographies de Pascal Michel et de Morgan Mirocolo.

Journée géologique et archéologique:
Samedi 25 mai a eu lieu un temps fort consacré à la découverte du sentier de la pierre, à la présentation du nouveau guide géologique et des expositions.
Au programme de cette journée:
- Découverte animée du chemin de la Pierre, promenade familiale.
- Pique-nique tiré du sac dans les jardins du Monastère de Notre-Dame de Beauregard.
- Atelier de découverte paléontologique (moulage, jeux, ...) pour les enfants par l'association Gulliver.
- Visite commentée de l'exposition de géologie et de paléontologie par le concepteur Jean-Pierre Masse, géologue.
- Présentation de l'exposition sur la préhistoire et de la nouvelle maquette du Dolmen des Gavots par sa conceptrice Hélène Barge, archéologue.
- Présentation du guide par les auteurs Jean-Pierre Masse et Mukerrem Fenerci-Masse.
- A l'issue de ces animations, un verre de l'amitié a été offert.

Des animations:

Première Nuit des Étoiles:

Vendredi 7 juin, la société OMYA, en partenariat avec l'Office Municipal de Tourisme d'Orgon, a organisé sa première Nuit des Étoiles dans la carrière du Défends. Ce sont plus de cent personnes qui ont profité des animations proposées par l'association d'astronomie Pesco-Luno: découverte du ciel à l'œil nu, observation du ciel profond aux instruments, contes et légendes des constellations.

La Fête de la Musique

Vendredi 21 juin a eu lieu la Fête de la Musique place de la Liberté. Jusque tard dans la nuit se sont succédé les groupes: la chorale du collège Mont-Sauvy, les Dark Angels, Wasteland, l'école de Zumba, le plateau «Les talents d'Orgon», l'école de danses de salon, Déborah, Batuk Azul, ShamRock et AsylumPyre.

Très nombreux étaient les spectateurs qui ont vibré au son de divers styles de musiques comme Zumba, la Batukada brésilienne, la Pop, le folklore irlandais ou encore le Rock Métal.

Association Lou Pitchoun - Accueil de loisirs 3-11ans

L'accueil de loisirs débute sa saison estivale dès le 8 juillet et fermera ses portes le vendredi 23 août.

Au programme: journée piscine, cirque Alexis Gruss, parc Amazonia, musée préhistorique de Quinson, bois des lutins à Peypin.

Mais aussi journée à thème «Casino», grands jeux de piste, chasse aux trésors.

Des soirées camping à la Vallée Heureuse et pour finir l'été 2013 un séjour à st Michel de l'Observation pour observer les étoiles.

Les Pitchouns vous souhaitent de bonnes vacances!!

Renseignements au 04 90 73 07 90.

Réforme des rythmes scolaires - écoles maternelles et élémentaires

Les principes généraux:

- La durée de l'enseignement restera fixée à 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines.
- L'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de 9 ½ journées incluant le mercredi matin.
- La durée de la journée d'enseignement sera au maximum de 5h30 et celle de la demi-journée de 3h30.
- La durée de la pause méridienne ne pourra être inférieure à 1h30.
- 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires remplaceront l'aide personnalisée et seront assurées par les enseignants.
- La commune doit organiser des activités périscolaires assurant la prise en charge des élèves au minimum jusqu'à 16h30, sauf le mercredi.
- La participation des élèves aux activités périscolaires n'est pas obligatoire. Ils pourront quitter l'école après les heures d'enseignement.

L'application de la réforme à l'école primaire d'Orgon:

- La réforme des rythmes scolaires s'appliquera à Orgon à la rentrée scolaire 2014.
- La Municipalité doit construire un projet éducatif territorial.

Pour son élaboration, plusieurs comités de pilotage seront programmés. Nous travaillerons avec nos partenaires: les enseignants, les représentants des parents d'élèves, l'association Familles Rurales, le centre de loisirs et la Médiathèque. L'objectif de ces réunions de travail est de mettre en place une organisation des rythmes scolaires cohérente dans l'intérêt des enfants d'Orgon.

Marianne BOUSSALMI

Ecole maternelle d'Orgon

Exposition de fin d'année vendredi 14 juin 2013

Les élèves de l'école maternelle ont exposé tous les travaux qui ont été élaborés en classe, tout au long de l'année sur notre projet d'école «les petites bêtes». Des ateliers ont été mis en place dans les classes pour permettre aux enfants de reconnaître, d'observer et de nommer tous les insectes qu'on a pu trouver aux alentours et dans la colline et de définir et de comprendre le principe de la chaîne alimentaire. Des sorties dans la colline ont été organisées avec l'association «chemin faisan», en partenariat avec le Parc Naturel des Alpilles. Il fallait chercher les insectes, les nommer, les dessiner, rechercher des indices de présences des différents animaux des Alpilles.

Sortie à la ferme pédagogique de Sarrians

Les deux classes de petite et moyenne sections sont allés à ferme pédagogique de Sarrians.

Spectacle de clowns Pierre et le loup le 5 avril 2013

Spectacle sur le jardin le 14 mai 2013

Une nouvelle année scolaire passée à l'école élémentaire d'Orgon

Tout au long de l'année, les élèves ont participé à différents travaux, actions, événements émanant tous du Projet d'Ecole.

1. Nettoyons la nature : la classe de CP/CE1 a mené cette action en compagnie de la maternelle.

2. Le projet fédérateur de l'école cette année était « l'eau dans tous ses états ». Il s'est décliné dans chaque classe de façon spécifique:

- Un travail a été réalisé en partenariat avec le PNRA. Un grand merci à Maya, intervenante de l'association Chemin Faisan, qui a présenté aux enfants, en classe et sur le terrain, le cycle naturel et le cycle domestique de l'eau.
- Toute l'école s'est rendue en sortie au Pont du Gard. Certaines classes ont visité l'aqueduc tandis que d'autres ont participé à une course d'orientation sur ce site majestueux.
- Une chorale de cycle et d'école s'est mise en place. Chaque semaine, les enfants répètent des chants sur le thème de l'eau. Ils ont été heureux de pouvoir présenter leur travail lors du spectacle de fin d'année.

3. Le partenariat avec la Médiathèque ne faiblit pas. Comme chaque année, grâce à la disponibilité et aux conseils « des dames de la Médiathèque », les projets de l'école sont facilités et enrichis:

- Prêts de livres
- Financement et organisation de rencontres d'auteurs. Cette année, les CP, CE2 et CM1 ont eu la chance de rencontrer E. de La Fraye et J.L. Luciani.
- Co financement pour la participation de toute l'école au Prix des Incorruptibles. Il s'agit pour chaque enfant de lire une série de livres sélectionnés et de participer à un vote national pour désigner celui qu'ils ont préféré.

4. Les projets sportifs ont été reconduits : les olympiades d'athlétisme, le cross dans la colline Mont Sauvy, la rencontre J.O.V.I. L'école adresse une nouvelle fois un grand merci à David Glaise pour son professionnalisme tant technique que pédagogique. Il apporte aussi une aide essentielle aux enseignants lors de l'organisation des rencontres sportives. Il pose enfin un regard attentif sur l'évolution de l'élève et facilite son intégration dans la classe, dans l'école, par le biais du sport.

5. Dans le cadre du programme d'histoire des arts, les élèves de cycle 3 ont participé à un atelier céramique mené par Isabel De Géa. Chacun a pu créer un objet sur le thème des Arts de la Table. Les enfants se sont montrés très enthousiastes tout au long du projet et ont pu ravir les familles avec leur œuvre.

6. Afin de donner encore plus de sens au travail mené en production d'écrits au sein des classes, le journal de l'école élémentaire a été créé. Il se nomme: « Bla Bla de l'école ». C'est la classe de CLIS qui s'est occupée de rassembler tous les textes et de les organiser afin de donner vie à ce premier numéro. L'an prochain, d'autres numéros suivront.

Bon nombre de projets ont été rendus possibles grâce à un cofinancement entre l'OCCE, l'USEP, et la FCPE. Ces trois associations bénéficient d'une subvention municipale annuelle. En ce qui concerne l'USEP, la cotisation demandée aux parents permet de financer l'achat des licences. Pour ce qui est de l'OCCE, une cotisation de début d'année est aussi demandée aux parents. Le bénéfice de la vente des photos et des tickets de tombola permettent également d'approvisionner les caisses. Concernant la FCPE, l'implication des parents d'élèves dans de nombreuses manifestations comme le vide grenier, le marché de noël, le carnaval, le loto etc.… a permis comme chaque année, d'aider l'école à réaliser des événements à l'instar de la kermesse et du spectacle de chorale. Leur volonté d'être au côté de l'école est réaffirmée à chaque Conseil d'Ecole. Nous souhaitons enfin remercier le personnel communal et l'association Lou Pitchoun qui œuvrent à nos côtés toute l'année auprès des enfants. Leur implication est précieuse pour les enseignants.

Le collège Mont-Sauvy à l'honneur!

En remportant le 1er prix du «Concours des Collèges Fleuris 2013», le collège Mont-Sauvy a été récompensé de belle manière pour les efforts entrepris par les élèves et les personnels de l'établissement (professeurs, agents techniques…) impliqués dans cette opération.

Le projet présenté par l'établissement s'intitule «DES FLEURS POUR LA VIE» et se développe selon trois axes :

• «Toutes les couleurs de la SEGPA» : mise en culture de plantes aromatiques et de fleurs consommables en vue de fournir la cuisine d'application de la SEGPA (atelier « hygiène, alimentation et service »)
Des bacs de culture, au nombre de 5, sont conçus, réalisés en bois, puis peints par les élèves de l'atelier « bâtiment » de la SEGPA.
Responsables pédagogiques : Lionel Grangeon et Olivier Guennoun, professeurs.
Classes impliquées : 6°, 5°, 4° et 3° SEGPA (46 élèves).

• «Refuge de la biodiversité» : création d'un jardin fleuri conçu autour du concept de biodiversité (fleurs à pollinisateurs, à papillons, à coccinelles, à oiseaux ; fleurs pour enrichir le sol, repousser les ravageurs ; abris et nichoirs pour les animaux présents sur le site…) et conception puis installation d'une signalétique dans le jardin.
Responsable pédagogique : Stéphanie Flitti, professeur.
Classe impliquée : 6°6 (15 élèves).

• «Des fleurs au collège» : réalisation de plantations d'ornement adaptées aux contraintes d'exposition afin d'embellir le cadre de vie des élèves et des personnels du collège.
Responsable pédagogique : Renato Del Ponte, agent technique.
Classe impliquée : 6°3 (7 élèves).

Placé sous l'égide du Conseil Général et de Bouches-du-Rhône Tourisme, le jury du concours a visité le collège le 2 mai dernier avant de délibérer et d'annoncer le palmarès.
La remise des prix a eu lieu vendredi 7 juin sur le site enchanteur de Château La Coste, au Puy-Ste-Réparade en présence notamment de Christine Belliard, Directrice de l'éducation et des collèges (C.G.13), Noëlle Particelli, Chef du service des actions éducatives (CG13) et Isabelle Brémond, Directrice générale de Bouches-du-Rhône Tourisme.

Palmarès du concours :
1er prix : collège Mont-Sauvy - Orgon
2ème prix : collège Arthur Rimbaud - Marseille
3ème prix : collège Jas de Bouffan - Aix-en-Provence
Prix spécial : collège Lou Garlaban - Aubagne
Prix «coup de cœur» : collège Jules Massenet - Marseille

Le Principal, François Chalumeau, recevant le premier prix, entouré des élèves participant au projet et, de gauche à droite, de Stéphanie Flitti, professeur de SVT, Lionel Grangeon, professeur d'atelier en SEGPA, Renato Del Ponte, agent technique au collège et Olivier Guennoun, professeur en SEGPA.

Merci Monsieur Chalumeau

Monsieur Chalumeau, nommé principal du collège Mont-Sauvy durant l'année scolaire 2012-2013, a su, dans un contexte initial mouvementé, y rétablir l'ordre et l'équilibre nécessaires au bon déroulement des cours.

En même temps que nos remerciements chaleureux, nous lui adressons nos meilleurs voeux pour sa prochaine affectation, puisqu'à la rentrée de septembre nous accueillerons son successeur.

Mr Chalumeau aux côtés de Mr et Mme Robert lors de la Fête de la Musique au cours de laquelle la chorale du collège s'est produite.

PROGRAMME DE LA FÊTE VOTIVE

Mercredi 14 août :

9h30 - Concours de boules enfants place du Four à Chaux.
16h00 - Concours de boules place du Four à Chaux. 2 joueurs - 3 boules - Mêlée - 120€ + mises.
20h00 - Repas Bourride par le traiteur Bonnet place du Four à Chaux. Prix: 20€00.
22h00 - Soirée dansante avec l'Orchestre Cocktail de Nuit place du Four à Chaux.

Jeudi 15 août :

9h00 - Déjeuner au près animé par la peña Lou Pelaou à la Manade Coulet.
10h30 - Messe de l'Assomption en l'Eglise Paroissiale.
16h00 - Concours de boules place du Four à Chaux. 2 joueurs - 3 boules - Équipes choisies - 120€ + mises.
16h00 - Concours de pêche au Canal Gamet.
20h00 - Repas Taureau à la gardianne par le traiteur Aubert place du Four à Chaux. Prix: 17€00.
22h00 - Soirée dansante avec l'Orchestre Franck Oriat place du Four à Chaux.

Vendredi 16 août :

8h30 - Messe à la Chapelle Saint Roch. Bénédiction des pains.
9h30 - Concours de boules tête à tête place du Four à Chaux. 120€ + mises.
10h00 - Jeux pour les enfants place du Four à Chaux.
16h00 - Concours de boules place du Four à Chaux. 2 joueurs - 3 boules - Mêlée - 120€ + mises.
20h00 - Soirée Moules Frites place du Four à Chaux. Prix: 8€00.
22h00 - Soirée Maxi Mousse place du Four à Chaux.

Samedi 17 août :

9h30 - Concours de boules des Anciens place du Four à Chaux. 2 joueurs - 3 boules - Mêlée - 120€ + mises.
13h00 - Repas Aïoli par le traiteur Dupas animée par la peña Les Astres aux Notes dans le parc de la propriété du Docteur Gillard. Prix : 18€00
16h00 - Concours de boules place du Four à Chaux. 2 joueurs - 3 boules - Équipes choisies - 120€ + mises.
20h45 - Retraite aux flambeaux animée par la peña Les Astres aux Notes. Départ place du Four à Chaux.
21h30 - Inter villages aux Arènes.
22h00 - Animation musicale par le groupe Juke Box Six Band place du Four à Chaux.

Dimanche 18 août :

9h00 - Concours de Ball-Trap au stand du Ball-trap du Rocher.
9h30 - Concours de coinche place du Four à Chaux.
12h00 - Saucisse party animée par la peña les Qu'es a Queu le long de la D7n.
16h00 - Concours de boules place du Four à Chaux 2 joueurs - 3 boules - Mêlée - 120€ + mises.
17h00 - Hommage à Edith Piaf au Foyer Rural.
20h00 - Menus au choix par le traiteur Dupas place du Four à Chaux.
21h45 - Grand Feu d'artifice au stade.
22h30 - Show ABBA et années 80 avec l'orchestre Newzik place du Four à Chaux.

AGENDA DEUXIÈME SEMESTRE

Août :

Vendredi 9 août : 17h00 - Course de taureaux comptant pour le Trophée de l'Avenir aux Arènes organisée par le Club Taurin.

Dimanche 11 août : Toute la journée - Journée des peintres de la Rn7 et marathon de la nouvelle: 8h00 pour peindre un tableau, 8h00 pour écrire une nouvelle organisés par l'association Léz'Arts des Falaises. 1000 euros de prix.
A partir de 19h00 - Remise des prix à l'Atelier du Moulin d'Orgon. Toute la population est conviée.

Du mercredi 14 au dimanche 18 août : Fête votive.

Jeudi 22 août : 14h30 - Concours de boules place du Four à Chaux.

Vendredi 23 août : 14h30 - Concours de boules, challenge ERA place du Four à Chaux.

Samedi 24 août : 9h30 - Concours de boules à la longue place du Four à Chaux. 3 joueurs - 2 boules.

Du vendredi 23 au dimanche 25 août : Festival ZinZan.

Vendredi 23 août :
18h00 - Apéritif sonore dans les jardins de Notre-Dame de Beauregard.
19h30 - Concert de Bélouga dans les jardins de Notre-Dame de Beauregard.
21h30 - Concert et bal avec Le Grand Bazar Aïolique, La Vespa Cougourdon et Le [illegible] aux Arènes.

Samedi 24 août :
18h00 - Apéritif sonore dans les jardins de Notre-Dame de Beauregard.
19h30 - Concert du Trio Combi-Quenehen-Palis dans les jardins de Notre-Dame de Beauregard.
21h30 - Concert et bal avec Delta Sònic, Le Bal à la Voix, Petit Max et les ZinZanai[illegible] les Arènes.

Dimanche 25 août :
Toute la journée - Nazniz Pack: ateliers ouverts, palabres et moments d'écoute avec les luthiers et les musiciens du festival, jeux traditionnels d'ici et d'ailleurs avec l'association Martinga[illegible], projections des films déjantés du Dètz.

Sans oublier :
Les stages de chant, de danse et de fifre, de musique à danser au Galoubet-tambourin et de musique d'ensemble à danser, les jeux, les ateliers, les expositions, les balades, les luthiers, le Mini-Zin et les Régalades.

Samedi 24 août : 11h30 - Cérémonie commémorative devant le Monument aux Morts.

Septembre :

Mercredi 4 septembre : 10h30 - Heure du conte à la Médiathèque.

Samedi 7 septembre : Concours de Ball-Trap au stand du Ball-trap du Rocher.

Samedi 14 septembre : Journée du Patrimoine organisée par l'Office Municipal de Tourisme et la Médiathèque.
15h00 - Lecture de textes d'auteurs à la volée par Marie-Christine Frezal, comédienne sur les sites remarquables d'Orgon.
16h30 - Rallye musée interactif et ateliers pédagogiques familiaux sur le thème de la Pierre et des Hommes. Découvrez l'histoire d'Orgon au travers de le pierre: des premiers êtres vivants, les fossiles, aux merveilles architecturales édifiées par l'homme qui jalonnent le village.

Samedi 14 septembre : 14h30 - Concours de boules place du Four à Chaux.

Jeudi 19 septembre : 18h30 - Exercices de style à la Queneau 2013 au Café du Musée.

Vendredi 27 septembre : 20h30 - Soirée théâtre par la Compagnie des Fous Velins.

AGENDA DEUXIÈME SEMESTRE

Octobre :

Mardi 1er octobre : De 15h30 à 19h30 - Collecte de sang au Foyer Rural.

Mercredi 2 octobre : 10h30 - Heure du conte à la Médiathèque.

Vendredi 4 octobre : 19h00 - Cérémonie: Mr Jean-Louis OLLIVIER nommé Maire Honoraire..

Du samedi 5 au dimanche 13 octobre : Exposition les Artistes de chez Nous au Foyer Rural.

Samedi 10 octobre : 15h00 - Spectacle pour enfants « Tombé du livre » par la Compagnie Gaf'Alu à la Médiathèque.

Jeudi 17 octobre : 18h30 - Café philo au Café du Musée.

Dimanche 20 octobre : De 10h00 à 18h00 - Foire aux santons au Foyer Rural .

Samedi 26 octobre : 9h00 - Lâcher pour les Anciens au ball-Trap du Rocher organisé par la Société de Chasse.

Dimanche 27 octobre : Toute la journée - Vide greniers dans les rues du village et Foire à la Puériculture au Foyer Rural.

Novembre :

Mercredi 6 novembre : 10h30 - Heure du conte à la Médiathèque.

Lundi 11 novembre : 11h30 - Cérémonie commémorative devant le Monument aux Morts.

Jeudi 14 novembre : 12h00 - Repas de fin d'année des adhérents du club du 3ème Âge au Foyer Rural.

Dimanche 17 novembre : Toute la journée - Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes et l'Office Municipal de Tourisme Vous trouverez des produits du terroir, artisanat, bijoux et bien d'autres savoir-faire traditionnels pour vos fêtes de fin d'année.

Jeudi 21 novembre : 20h30 - Présentation du film de Malek Bensmaïl «Des vacances malgré tout» dans le cadre du mois du documentaire à la Médiathèque.

Dimanche 24 novembre : Loto de La boule de Beauregard au Foyer Rural.

Jeudi 28 novembre : 18h30 - Café philo au Café du Musée.

Samedi 30 novembre : 15h00 - Karine Giebel, auteure de romans policiers, présentera son dernier roman «Le purgatoire des innocents» à la Médiathèque.

Décembre :

Dimanche 1er décembre : 16h00 - Loto du 3ème Âge au Foyer Rural.

Mercredi 4 décembre : 10h30 - Heure du conte à la Médiathèque.

Du vendredi 6 au dimanche 8 décembre : Téléthon.

Dimanche 15 décembre: 17h00 - Loto du Club Taurin au Foyer Rural.

Samedi 21 décembre: Le jour le plus court.

Mardi 24 décembre: 23h15 - Veillée et Messe de Minuit en costume avec la crèche vivante et la chorale du Prestige de l'Eglise en l'Eglise de l'Assomption.

Ils sont nés en 2012 et en 2013...

MORETTI Solène Florence Aline née le 7 août 2012

HOFFMANN Tino Etienne Michel né le 12 août 2012

FERNANDEZ Mathéo Jean Christian né le 13 septembre 2012

BLANCHARD Antonin Milo Michel né le 29 décembre 2012

LUBRANO-LAVADERO Alice Christine Aline née le 4 janvier 2013

GONZALEZ Morgan Tony né le 15 janvier 2013

MOUSSAOUI Chamsse-Eddine né le 12 janvier 2013

ROUAJI Ayoub né le 18 janvier 2013

MATHIEU Rebecca Angélique Emmanuelle née le 21 janvier 2013

GOUTTEBARON Maelie Delphine Sandie née le 5 février 2013

BOUMDIENE Kaoutar né le 25 février 2013

AGULLO Joey Vincent Bernard né le 28 février 2013

GORCZYCKI Aaron Christophe né le 28 février 2013

ROUSTAN Robin Jean Valentin Yohann né le 5 mars 2013

BOYER Lana Jasmine née le 9 mars 2013

BEGOLLI Batiste Rezak Arsim né le 26 mars 2013

SALLES Diego Miguel Saïd né le 17 avril 2013

ROUMOIS Evan Gabriel né le 22 avril 2013

MARTINEZ Lucas Sébastien Stéphane née le 29 avril 2013

HERBRETEAU Lana Marine Cécile née le 7 mai 2013

DJUKIC Milan né le 27 mai 2013

MARTIN ROBIN Enzo Louis Nicolas né le 1er juin 2013

EL FARISSI Nila née le 2 juin 2013

OURAHMAN Janna née le 25 juin 2013

TERZAGO Yanis Paul Jérôme né le 25 juin 2013

ALGRAIN Florana née le 4 juillet 2013

Ils se sont mariés en 2013...

EL-MEFTAHI Wafae et CHEHLAOUI Brahim le 30 mars 2013

DAURBANI Tatiha et MALYANI Aissa le 8 avril 2013

PAULIN-HIPPOLYTE Aurore Sabrina et STORACE Guy Emile Lucien le 11 mai 2013

ORSUCCI Florence France Ida et CHOMIENNE Eric Joseph Adrien le 1er juin

BERHIL Sihame et EL IDRISY Abdellkhalek le 29 juin 2013

MELKA Virgine et Darson Julien le 13 juillet 2013

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés en 2013…

BERIDOT Yvette Luvette veuve PREVOST le 2 janvier 2013

FRITSCH Monika veuve HAAG le 10 janvier 2013

BLANC Joseph Louis (dit René) le 11 janvier 2013

MAURIN Lucette Marie épouse DERIGON le 13 janvier 2013

BATAIL Gérard Yvon le 16 février 2013

MADIER Rose Marie le 20 février 2013

PELISSIER René Abel le 23 février 2013

CECCONI Gérard Denis le 2 mars 2013

XIBERRAS Jérémy le 13 juin 2013

ROBERT Paul Vincent Gabriel le 14 juin 2013

CLEMENT Gabrielle Karine Josette le 23 mai 2013

HERBRETEAU Lana Marine Cécile le 27 mai 2013

POLVANI Serge Jean-Pierre le 5 juillet 2013

VERHILLE Henri le 10 juillet 2013

AMADOR Antoinette le 16 juillet 2013

CHAREUN Serge Antoine le 18 juillet 2013

CHIKHAOUI Amar le 19 juillet 2013

HOMMAGE

A Gabrielle…

Gabrielle Clément à 13 ans nous a quittés.

Parmi les siens, dans son collège et son village, Gabrielle a mené une vie d'adolescente de son âge traçant un fulgurant passage comme chanteuse du groupe qu'elle avait formé avec ses amis Mathieu, Adriana, Nathan, Raphael, tous déjà artistes et aujourd'hui si tristes.

Le village a resserré ses liens pour témoigner à Christiane et Daniel ses parents, à Alexandre son frère, à toute sa famille, sa sympathie et son soutien, pour dire à tous ceux qui l'aimaient, il faut poursuivre avec courage.

Gaby, on ne l'oubliera pas, son sourire et sa voix demeureront présents.

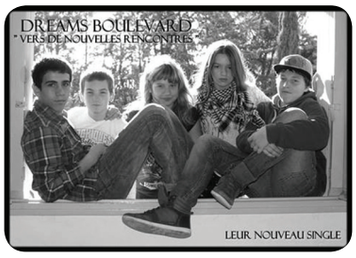

Les parents de Gabrielle souhaitent remercier les habitants d'Orgon pour leur soutien et les marques d'affection qui leur ont été apportés.

NUMEROS UTILES

Permanences du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux

- Mr. Guy Robert, Maire: Tous les jours sauf mercredi après-midi, bureau du Maire.

- Mme Sylvette Bagur, déléguée aux affaires sociales: Mardi de 9h30 à 11h30, bureau du C.C.A.S.

- Mme Marianne Boussalmi, déléguée aux écoles maternelle et primaire, au collège Mont Sauvy et à la Médiathèque: Tous les matins de 9h30 à 12h00 et l'après-midi sur rendez-vous, bureau des Adjoints.

- Mr Lucien Foual, délégué à la jeunesse et aux sports: Lundi de 9h00 à 12h00 et vendredi sur rendez-vous de 9h00 à 12h00, bureau des Adjoints.

- Mr Eric Mallet, délégué aux finances, à l'agriculture et au développement économique: Sur rendez-vous à la Mairie 04.90.73.00.01.

- Mr Jean Claude Martarello, délégué aux travaux: Lundi et jeudi de 8h30 à 12h00, bureau des adjoints.

- Mme Claudette Zavagli, déléguée à la protection du patrimoine et de l'environnement, à la communication et au tourisme: Mardi de 13h30 à 16h00 et jeudi de 9h30 à 12h00, bureau des Adjoints.

- Les conseillers municipaux: Sur rendez-vous à la Mairie 04.90.73.00.01.

Permanences à Orgon

- A.D.M.R.: Permanences le mardi de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 13h30 à 17h00 au Foyer Rural, salle Ventoux. 04.90.50.75.20

- Architecte conseil: Mr Cassulo. Permanences le 1er mercredi du mois de 9h00 à 12h00 à la Mairie. 04.90.82.17.10.

- Assistante sociale C.A.F.: Mr Seck. Permanences sur rendez-vous à la Mairie, bureau du C.C.A.S.. 04.88.57.32.04.

- Assistante sociale Conseil Général: Mme Lombard. Permanences le 1er, 3ème et 5ème jeudi du mois sur rendez-vous le matin à la Mairie, bureau du C.C.A.S. 04.90.73.05.22. Secrétariat: 04.13.31.03.50.

- Assistante sociale M.S.A.: Mme Sinakx. Permanences téléphoniques et prise de rendez-vous le mardi de 9h00 à 11h00 à Salon-de-Provence. 04.90.17.04.72. Permanences le 2ème jeudi du mois de 9h00 à 10h30 sur rendez-vous à la Mairie, bureau du C.C.A.S.. 04.90.73.05.22.

- Avocat - Ordre des avocats de Tarascon: Permanences le 2ème lundi du mois sur rendez-vous de 9h00 à 12h00 à la Mairie. 04.90.73.00.01.

- Conciliateur de justice: Mr Cleret. Permanences le 1er mercredi du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous à la Mairie, bureau du C.C.A.S. au rez-de-chaussée. 04.90.91.43.14.

- Consultations nourrissons P.M.I.: Permanences le 2ème et le 4ème lundi du mois sur rendez-vous de 9h00 à 12h00 à la Mairie, bureau du C.C.A.S. au rez-de-chaussée. 04.13.31.03.50.

- Mission locale: Mme Sabuco. Permanences le 1er et le 3ème jeudi du mois de 14h00 à 16h15 à la Mairie, bureau du C.C.A.S.. 04.90.73.05.22.

- PACT 13 Aide aux travaux: Mr Trouyet. Permanences le 1er mardi du mois de 9h30 à 12h00 et le 3ème mardi du mois de 13h30 à 16h00 à la Mairie. 04.91.11.06.00.

- Relais Assistantes Maternelles: Mme Laloum. Permanences le 1er lundi du mois de 9h00 à 11h30 dans les locaux de familles Rurales situés dans le bâtiment de la crèche Le Relais des Bambins au premier étage. 06.30.54.23.79.

Permanences extérieures

- C.A.R.S.A.T. du Sud Est: Sur rendez-vous. 39.60.

- Contrôleur M.S.A.: Mme Fino. Permanences le mardi, le mercredi et le jeudi de 9h00 à 12h00 Avenue Robert Marignan à Châteaurenard. 04.90.94.84.32.

- Conseiller juridique: Maison de la Justice et du Droit. Permanences le lundi de 14h00 à 17h00 à Salon-de-Provence. 04.90.45.32.80.

- Médiateur: Permanences le lundi et le mardi de 9h00 à 12h00 à la Mairie d'Aix-en-Provence. 04.42.91.93.95. Permanences le jeudi toute la journée à la Mairie de Salon-de-Provence. 04.90.45.32.80.

PERMANENCES

Médiathèque
- Adresse :
Médiathèque Edmond Rostand
1 rue de la Libération 13660 Orgon
- Téléphone :
04.90.73.30.51
- Horaires :
Mardi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30.
Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30.
Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30.
Samedi de 10h00 à 12h30.
Les activités culturelles auront lieu le samedi après-midi.

C.C.A.S.
- Adresse :
Mairie d'Orgon Place de la liberté 13660 Orgon
- Téléphone :
04.90.73.00.01
- Horaires :
Du lundi au jeudi : permanences de 9h00 à 11h45 sur R.D.V..

Police Municipale
- Adresse :
1 rue Jean Aubert 13660 Orgon
- Téléphone :
04.90.73.36.11
- Horaires :
Du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Mairie
- Adresse :
Mairie d'Orgon Place de la Liberté 13660 Orgon
- Téléphone :
04.90.73.00.01
- Horaires :
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h15.
- Site internet : orgon.fr
- Adresse email: mairie@mairie-orgon.fr

Office Municipal de Tourisme
- Adresse :
Place de la Liberté 13660 Orgon
- Téléphone :
04.90.73.09.54
- Horaires :
Lundi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Mercredi : de 8h30 à 12h30.
Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Samedi : de 9h00 à 12h00.
- Horaires pour les mois de juillet et d'août:
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- Site internet : office-tourisme.orgon.fr

Administration
Crèche Le Relais des Bambins - 04.90.58.93.50

Collège Mont-Sauvy - 04.90.73.39.70

Déchetterie de Mollégès - 04.90.90.12.39

Ecole maternelle - 04.90.73.05.48

Ecole élémentaire - 04.90.73.00.63

Enfance maltraitée - 08.00.05.41.41

Foyer Rural salle du haut - 04.90.73.01.96

Gendarmerie - 04.90.73.00.06

Maltraitance adultes - 04.91.08.50.94

P.I.J. - A.L.S.H - 04.90.73.35.76

Poste (Service courrier) - 3631

Presbytère - 04.90.73.01.28

Réserve Communale de Sécurité Civile - 04.90.73.07.80

Trésor public de Saint-Andiol - 04.90.95.04.62

Transports scolaires - 04.90.73.31.45

Santé
Centre antipoison - 04.91.75.25.25

Chirurgien-dentiste :
Dr Abensour - 04.90.73.00.40

Infirmières :
Cabinet d'Orgon - 06.79.43.76.59
Mme Bado - 06.88.70.25.19
Mme Canal - 06.19.43.63.51
Mme Mas - 06.99.69.23.00
Mme Vinkel - 06.88.33.75.75

Kinésithérapeutes :
M. Ferrero - 04.90.73.01.65

Médecins généralistes :
Dr Paque Thomas - 04.90.73.08.80
Dr Rolland - 04.42.56.58.42

Orthophoniste :
Mme Frey - 04.90.44.00.96 / 06.14.19.19.71
Mme Bailly Sondarjee - 06 84 55 08 65

Pharmacie de la Durance:
Mr Brossier- 04.90.73.00.22

Pompiers - 18

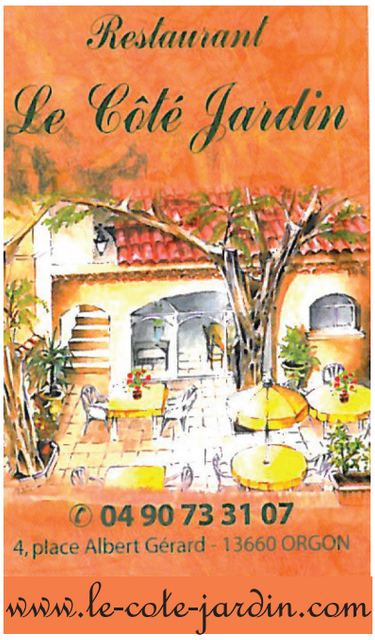

MEUBLES OREGON

Ambiance meubles OREGON
FABRIQUE DE SALONS
ROUTE NATIONALE 7
13660 ORGON
TEL: 04 90 59 21 35
Fax: 04 90 57 21 16
oregon0031@orange.fr
www.meubles-oregon.com
FR91334794815

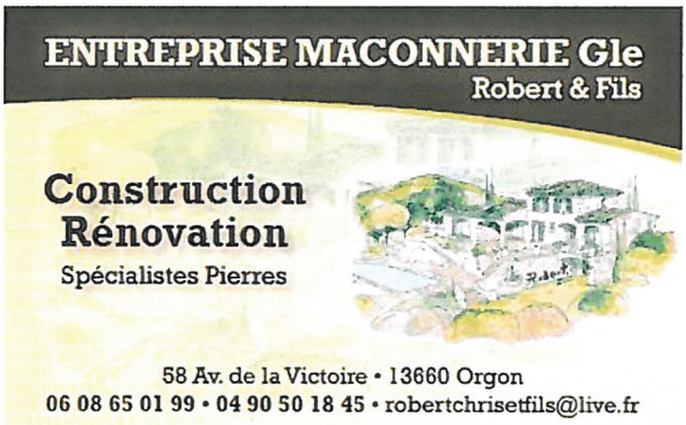

Grégory Emanuel
COIFFEUR
Avec et sans RDV

Chemin des aires
13660 Orgon
04 90 42 12 60

Institut
Paule
- Extention cils poil à poil
- Soins du visage, corps et pieds
- Maquillage jour, soirée, mariage
- Massage relaxant aux pierres chaudes
- Manucure, pose d'ongles
- Épilation
- Spécialiste en Dermopigmentation (Maquillage permanent)

Entre Orgon/Plan d'Orgon - Chemin de l'Aiguille
Sur RDV : 04 90 73 02 80 - 06 84 37 30 58

La Tentation Gourmande
Boulangerie Pâtisserie
Patrice Martarello
Quartier de la Gare - 13940 Mollégès - Tel 04 90 92 65 88
Ouvert tous les jours de 6 h à 13 h / 16 h à 19 h
Fermé le mardi et dimanche après-midi

RESTAURANT
HÔTEL
LE RELAIS DES FUMADES
Relais Routier
Banquets
Repas de groupes
Grillades et pizzas au feu de bois
Méchoui sur commande
Ouvert 7J/7
Route Nationale 7
13660 ORGON
Tél. 04 90 73 00 81
Fax 04 90 73 30 69

LES JARDINS DE SAINT-VERAN
HORTICULTEUR & PÉPINIÉRISTE

LUDOVIC BELLIEU
Chemin de l'Aiguille
13660 Orgon
06.89.68.82.89
Travaux de pierre
Maçonnerie
Renovation
Carrelage
Dallage
ludovicbellieu@yahoo.fr

COUPARD Laurent
Plomberie-Chauffage
Pompe à chaleur
Plancher chauffant
Climatisation
14, Chemin du moulin à vent
13660 ORGON
Tél. 04 90 73 09 07
Port. 06 72 26 12 47
Email : coupard.laurent@neuf.fr

CULTURE BIOLOGIQUE
DOMAINE DU VAL DE L'OULE
VIN DE PAYS DES ALPILLES
Route d'Eygalières
13660 Orgon - Tél. 33 (0)4 90 95 19 06
costebonne@wanadoo.fr - www.vignoblesbenoit.fr

Le caveau du Domaine du Val de l'Oule est ouvert
les vendredis, samedis et lundis
de 10h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h00